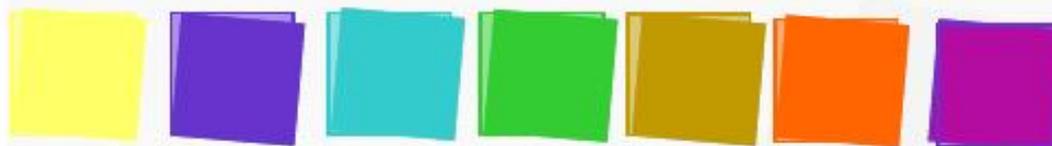


2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

12 décembre 2024



BUDGET PRINCIPAL



BUDGET annexe DEV ECO



BUDGET annexe ASS.COLLECTIF



BUDGET annexe ASS. Non COLLECTIF



BUDGET TOURISME



BUDGET annexe GEMAPI



BUDGET EAU POTABLE

Document examiné et validé par :

- le Bureau Communautaire du 5 décembre 2024
- la Commission Finances du 28 novembre 2024



F. PELLETIER,
Directeur Général

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit être organisé au sein du Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1).

Selon la jurisprudence, la tenue de ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Pour la maquette budgétaire M57, le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail ;
- la durée du travail.

Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif contenues dans le rapport d'orientation budgétaire, de déterminer les grands équilibres budgétaires, le choix majeur en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Un rapport d'orientation budgétaire doit être rédigé en ce sens et annexé à la délibération actant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2025 sera établi en autorisation de programme et en crédit de paiement (AP/CP). Définie dans le règlement financier et budgétaire de la Communauté de Communes, cette technique comptable vise à mettre en œuvre des projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

Ainsi, l'autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée lors de l'année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique.

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Principales dispositions du projet de loi de Finances 2025 en faveur du bloc communal

Source : annexe au projet de loi finances pour 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 s'inscrit dans un contexte de restriction de l'argent public. Entre la baisse des dépenses publiques et l'augmentation de la fiscalité, les collectivités locales pourront compter sur le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2024 mais l'effort de solidarité que le projet de loi leur impose devrait se manifester par une baisse de 5 milliards d'euros des compensations de l'Etat notamment de TVA dont la dynamique devrait être gelée. Pour sa part, le taux de FCTVA devrait baisser de 9% et s'établir à 14,850% contre 16,404% en 2024. Le taux de cotisation employeur CNRACL augmentera de 4% pendant 3 ans ce qui se traduira par une dépense supplémentaire pour les collectivités.

Le projet de loi de finances propose aux collectivités territoriales un maintien des concours financiers de l'Etat à leur niveau de 2024 soit de 54,8 milliards d'euros.

En 2025, le montant de la DGF se maintient à 27,2 milliards. La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M €.

Le soutien à l'investissement local est reconduit à 2 milliards d'euros en crédit de paiement afin de soutenir l'investissement (DETR, DSIL, DSID, DPV). Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est maintenu avec le fonds vert en forte baisse établi en 2025 à 1 milliard d'euros ; ce fonds vert permettra de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique comme la rénovation des bâtiments publics des collectivités, la modernisation de l'éclairage public, la valorisation des déchets ou encore la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux.

Sur le plan de la fiscalité économique, le projet de loi finances a suspendu la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Orientations budgétaires 2025 :

Tous budgets confondus

2025 : construction d'un nouvel office du tourisme intercommunal à Corbie

Désignée en 2024, la SCOP ATELIER POST a engagé ses études de conception dès avril 2024. Ce jeune cabinet d'architecture a conçu un ouvrage de plain-pied sous la forme d'une longue picarde sur le terrain d'assiette de l'ancienne maison éclusière dont les matériaux seront réutilisés après démolition. Le nouveau bâtiment habillé en bois sera constitué d'un espace d'accueil longeant la véloroute prolongé d'une terrasse et d'un jardin. Il sera fait appel à des techniques traditionnelles d'isolation (RE 2020) Le rez-de-chaussée sera dédié à l'accueil des visiteurs, les bureaux de l'OT se situant à l'étage. Un espace sera organisé pour l'accueil des utilisateurs de la véloroute qui sera doté d'un local de réparation de vélo. L'eau de pluie sera récupérée et réutilisée ; l'ouvrage produira sa propre électricité grâce à l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Le coût prévisionnel avant consultation s'élève à 1 M € HT et il sera attendu 80% de recette d'investissement.

Le début des travaux est prévu en mars 2025 et devrait durer un an.

Un crédit de paiement de 750 000 € sera inscrit au projet de budget 2025.



2025 : lancement d'études préalables à la construction d'une passerelle entre Corbie et Fouilloy et d'une nouvelle déchetterie à Corbie, Allée de l'Industrie

1) rédaction de la définition des besoins quant à l'implantation d'une nouvelle déchetterie à Corbie.

Le terrain d'assiette de la nouvelle déchetterie de Corbie Allée de l'Industrie est désormais acquis.

Ch.Descamps consultant a engagé la réécriture du programme définitif de l'opération qui a dû être reprise compte tenu d'une part, des incidences de la loi AJEC (2020) et de ses décrets d'application successifs qui obligent désormais les EPCI à joindre une recyclerie pour toute nouvelle déchetterie et d'autre part, les conclusions à venir des essais de pompage du captage structurant de Corbie dont la proximité aura des conséquences sur la nature de la prise en charge de l'eau pluviale sur le site.

L'année 2025 sera donc consacrée aux études géotechniques amont et à la désignation du maître d'œuvre dont les études de conception commenceront au second trimestre. S'enchaîneront les différentes phases d'autorisation d'urbanisme et d'exploitation à l'issue du projet du maître d'œuvre au dernier trimestre. Les travaux auront donc lieu en 2026-2027.

Un crédit de 50 000 € TTC en 2025 sera proposé pour couvrir ces dépenses de maîtrise d'œuvre.

Plus largement, une autorisation de programme de 1,1 M € TTC sera inscrite pour cette opération de construction d'une nouvelle déchetterie à Corbie Allée de l'Industrie.



2) Lancement d'une étude de faisabilité portant sur la création d'une passerelle entre Fouilloy et Corbie.

Le Pan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Somme prévoit à Fouilloy un emplacement réservé rue Emile Zola à bord de Somme visant à permettre la création d'une passerelle permettant à l'usager de rejoindre à pied ou à vélo la rue des Bains de Corbie vers la gare SNCF. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la compétence mobilité et sera formalisé dans le plan de mobilité simplifié.

Afin de vérifier la faisabilité technique d'un tel projet, il apparaît nécessaire de lancer une étude d'opportunité afin de relever les contraintes inhérentes au site et préciser les enjeux environnementaux en termes d'impact sur le milieu naturel (coté Corbie) et viser les procédures qui en découlent.

Il sera proposé de confier cette étude à la SEM Amiens aménagement qui a assuré la maîtrise d'ouvrage des passerelles SAMAROBIVA et l'HORTILLONNE à Amiens.

Un crédit d'étude de 40 000 € HT sera inscrit.

CULTURE/MEDIATHEQUE

1) Le réseau de lecture publique : un réseau matériellement achevé.

Le réseau de lecture publique est désormais achevé mais il convient de poursuivre l'acquisition du fonds documentaire de la médiathèque Patrick-Simon avec un crédit d'investissement de 75 000 €. Le fonctionnement dédié au renouvellement du fonds documentaire de la Filature et de la Caroline s'élève à 30 000 €.

Afin de soutenir le catalogage dans les médiathèques du réseau, il sera étudié le recours à 3 personnes sous le statut d'emploi civique. Un crédit de 5 200 € sera inscrit pour couvrir la dépense de fonctionnement.

Lors de la commission culture du 13 novembre 2024, il a été constaté que le nombre total de documents initialement prévu pour la médiathèque Patrick-Simon, estimé à 16 000, a été révisé à 13 700 dans la mesure où une superficie de 124 m² de la salle d'animation avait été comptabilisé à tort dans les espaces publics proposant des collections !

Depuis septembre 2022, date à laquelle la constitution du fonds a débuté, 8 135 documents ont été achetés et 5 150 documents catalogués.

Avec le soutien de la Bibliothèque Départementale de la Somme dans l'enrichissement des fonds documentaires et DVD, la médiathèque Patrick-Simon pourrait ainsi finaliser sa constitution de fonds en 2025. Un crédit de 500 € sera à prévoir pour équiper les fonds de la BDS (encodage des documents via des puces RFID permettant les prêts/retours de documents).

Le budget total pour le renouvellement des collections dans le réseau s'élèvera à 42 000 € en 2026.

En dehors de la constitution du fonds priorité de 2025, les équipes de La Caroline et de Patrick-Simon réfléchissent à un projet culturel d'envergure, tel qu'une résidence d'artistes à dimension participative, afin de redynamiser les espaces extérieurs des deux médiathèques (fresque murale sur patio de Patrick-Simon et terrasse extérieure sud pour la caroline) L'idée consiste à associer les différents partenaires des médiathèques (Education Nationale, hôpital, foyer de vie, etc.) et les usagers. La commission culture soutient et a approuvé cette proposition.

2) Accueil de classes dans les médiathèques du réseau : bilan 2024

Afin de relancer l'accueil des classes au sein des médiathèques du réseau et suite aux réflexions partagées en commission culture et en bureau communautaire, il a été recruté en 2024 un agent contractuel dont la mission a consisté d'une part, à accueillir les classes dans les médiathèques par rotation et par bassin de population, et d'autre part, assurer la gestion du transport scolaire. Fort de ses 110 classes de maternelles et élémentaires et après une communication ciblée auprès des enseignants, il a été constaté la présence de 76 classes dont 38 avaient demandé une visite guidée d'avril à juin 2024 soit un effectif de 839 enfants accueillis sur 19 communes du Val de Somme.

3) Lancement du diagnostic culturel du territoire du Val de Somme.

Lors du débat d'orientation budgétaire en date du 19 décembre 2023, il a été validé le principe de lancer un diagnostic sur l'état de la culture en Val de Somme afin d'identifier ses acteurs, analyser et évaluer les politiques culturelles mises en place, recueillir des orientations et préconisations préalablement à une éventuelle prise de compétence culture. Cette étude a été lancée le 7 novembre 2024. Elus et techniciens, représentants associatifs culturels et de l'école de musique du Val de Somme se sont réunis sous l'animation d'Emergence sud, le bureau d'études retenu pour accompagner la CCVS dans cette démarche qui comprend 3 phases : l'état des lieux, les orientations stratégiques, les orientations opérationnelles et enfin, la rédaction d'un projet culturel de territoire. Le rapport du DOB pour 2026 entérinera les conclusions de cette étude.

Un crédit de 38 000 € TTC sera inscrit au budget principal 2025 avec un soutien attendu de la région de 18 000 €.

4) Ecole de musique du Val de Somme

En 2024, la CCVS a soutenu l'école de musique du Val de Somme grâce à une subvention exceptionnelle de 39 700 € contre 28 000 € en 2023 suite à des problèmes financiers.

Le bureau de l'association réuni le 18 novembre a décidé d'opérer une scission entre l'école de musique stricto sensu et le centre musical du Val de Somme. Chaque structure aura désormais son propre objet et son entité juridique distincte et ce, au 1^{er} septembre 2025. C'est pourquoi, il sera proposé de soutenir cette école dans les mêmes conditions soit 28 000 € dès que ses statuts seront déposés et validés.

5) Le soutien aux actions culturelles des communes.

La commission culture du 13 novembre dont le compte rendu a été examiné par le bureau du 5 décembre 2024 a fixé un cadre d'intervention de cet accompagnement financier à savoir :

OBJET DU SOUTIEN :

Accompagner la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Val de Somme en soutenant **les communes** qui participent par leurs actions de diffusion à l'animation du territoire intercommunal et favorisent son rayonnement et la dynamique culturelle d'un bassin de vie.

NATURE DE L'AIDE

Le versement du montant de l'aide financière de la Communauté de Communes du Val de Somme ne pourra pas dépasser 4 000 € et interviendra dans le cadre d'une subvention d'équilibre basée sur un budget prévisionnel puis adaptée au coût réel.

BENEFICIAIRES

Les communes du Val de Somme (à l'exception de Corbie qui bénéficie déjà d'un soutien aux actions culturelles de la part de la C CVS).

ELIGIBILITES

- 1 seul dossier par commune par an
- Que la manifestation soit portée par la COMMUNE
- La manifestation doit mettre en lumière le **domaine du spectacle vivant** : concerts, chorales, festivals, ou représentations théâtrales.

En sont exclus : les commémorations, marchés divers, bourses d'échange, fêtes de la musique, événements gastronomiques ou soirées à thème, ainsi que les manifestations incluses dans la programmation culturelle de la Communauté de Communes.

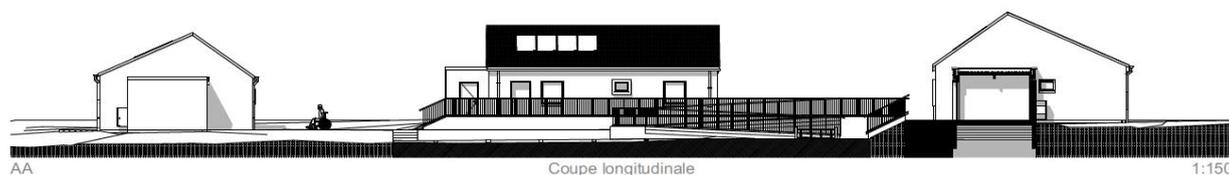
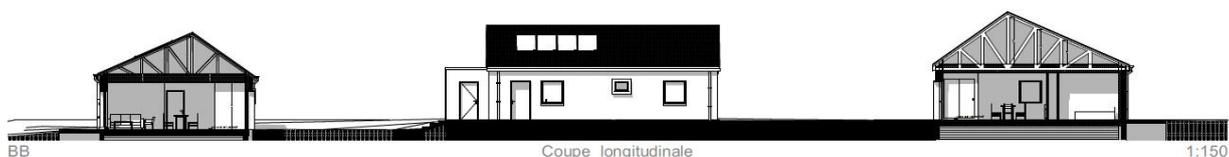
Un crédit de 20 000 € sera donc inscrit au sein du budget principal pour 2025.

GENDARMERIE : CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS A LA CASERNE DE VILLERS-BRETONNEUX

Dans le cadre de la réalisation des 3 logements individuels à la caserne de Villers-Bretonneux, il a été approuvé une autorisation de programme de 780 000 € TTC pour cette opération qui devra être revue en février 2025 et être portée à 1 M € TTC à l'issue de la consultation.

Un crédit de paiement de 880 000 € sera inscrit en 2025 sur le budget principal compte tenu du début des travaux tardif de cette opération en 2024 et d'une faible dépense de 119 330 €.

Une recette de 340 000 € est attendue (DETR et ministère de l'intérieur)



Enfin, un diagnostic thermique sera lancé en 2025 sur les logements actuels dont la construction date de 1995. Les conclusions de ce diagnostic préciseront s'il convient de rénover l'isolation des immeubles et le changement des menuiseries éligibles au soutien de la DSIL.

FINANCES- PACTE FISCAL ET FINANCIER- FONDS DE CONCOURS

Suite aux conclusions du pacte fiscal quant à la réactualisation du calcul du transfert de charges, la Communauté de Communes ne perçoit plus que 89 506 € de participation des communes contre 375 183 € précédemment et reverse aux communes 900 399 € contre 776 658 € antérieurement. Au total, ce n'est pas moins de 409 417 €/an qui ont été perdus au profit des communes du Val de Somme. Cet effort de solidarité a traduit la volonté de soutenir les communes confrontées à une diminution des dotations de l'Etat pour conforter leur capacité d'autofinancement et soutenir l'investissement public.

Le pacte fiscal et financier a prévu la mise en place d'outils financiers comme le fonds de concours à l'égard des projets d'investissements des communes.

Ce dispositif sera reconduit en 2025 avec de nouvelles propositions de la commission finances.

Un nouveau crédit de 200 000 € sera inscrit pour financer ce soutien aux communes.

ENVIRONNEMENT/DECHETTERIE

1) Détermination de la part incitative de la TEOMI

Le Conseil communautaire aura à se prononcer à nouveau avant le 15 avril 2025 sur la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et sur le tarif des levées.

En 2024, il a été constaté en moyenne une baisse de 93 tonnes d'ordures ménagères contre une baisse de 190 tonnes en 2023. La collecte du verre s'élève à 1100 tonnes cette année (estimation) contre 1 056 tonnes en 2023 soit un ratio de 40 kg/hab/an contre 39 kg/hab/an en 2023. (moy nationale : 29 kg).

Le ratio d'OM par an et par habitant devrait s'établir en 2024 à 155 kg d'OM/hab/an (4 200 t OM) contre 158 kg en 2023 pour une moyenne départementale de 278 kg/hab/an et régionale de 262 kg/hab/an ou encore nationale de 269 kg/hab/an.

Ces résultats provisoires sont les meilleurs depuis la mise en place de la TEOMI.

Cette diminution du tonnage aura donc une incidence notable sur le montant de la TGAP à verser dans un contexte d'augmentation fléchée de la taxe générale des activités polluantes à 65 € en 2025.

L'objectif affiché pour 2025 consiste à réduire de 200 t le volume d'OM soit 4000 t. En parallèle, il conviendra d'améliorer le taux de refus qui s'établit à 30% en moyenne. La dépense globale relative à l'exploitation des déchetteries et de la collecte et le traitement s'élèvera donc à 3 600 000 € TTC révision du marché de Véolia comprise.

En matière de recettes, à noter l'arrivée d'un nouvel éco-organisme (PMCB) relatif aux produits de menuiserie dont la première recette annuelle est évaluée à 74 000 €.

Le projet de budget tel qu'il apparait dans la nomenclature comptable sera présenté ci-après.

2) Réduire les déchets bio-dégradables

- la collecte des biodéchets : elle rentre dans le cadre de la loi sur la transition écologique traduite dans l'article L541-114 du code de l'environnement. Initiés d'abord auprès des entreprises et établissements publics producteurs de matières ; le Conseil du 12 décembre 2024 se prononcera sur une reconduction d'un bac de 120 l à un tarif de 0,0084 € par litre soit 1 € par bac.
- la vente des composteurs : la politique de réduction des déchets biodégradables se poursuivra en 2025 grâce à la reconduction de la mise à disposition des composteurs sur le territoire afin de limiter l'apport des déchets verts dans les ordures ménagères. En moyenne, les déchets fermentescibles représentent 30% de contenu d'un sac d'ordures ménagères.
Depuis 2015, 1 629 composteurs ont été fournis aux particuliers dont 328 en 2024, année exceptionnelle.

Enfin, un nouveau crédit de 50 000 € sera proposé pour poursuivre l'enfouissement de 2 points d'apports volontaires sur le territoire en 2025. Cependant, les demandes des communes s'essouffent puisqu'aucune demande n'a été enregistrée en 2024.

URBANISME /PLUi/ ADS

1. Modification n°3 du PLUi prescrite, et une révision allégée programmée

La CCVS par délibération en date du 26 mars 2024 a prescrit la modification n°3 du PLUi.

Suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et de la saisine de l'autorité environnementale, 3 points de la modification sont soumis à étude d'impact à savoir :

- ***la création du STECAL de Marcelcave pour la mise en place d'une ferme pédagogique,***
- ***la suppression du Périmètre d'attente d'un Projet Global d'Aménagement (PAPAG) sur la commune de Heilly et la modification de l'OAP « Heil-2 » visant la création de cinq logements,***
- ***la création d'un emplacement réservé sur la Commune de Fouilloy visant à accueillir un bassin de rétention des eaux pluviales.***

Afin de ne pas retarder les autres points de la modification n°3 du PLUi, la Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit à nouveau la modification de droit commun n°3 du PLUi par arrêté du 16/10/2024, en ne prenant pas en compte les points ci-dessus soumis à évaluation environnementale.

La modification du PLUi n°3 sera soumise au Conseil communautaire pour approbation au 1^{er} trimestre 2025.

2. Une révision allégée programmée :

En parallèle à l'approbation n°3 du PLUi, la Communauté de Communes prescrira la révision allégée du PLUi, concernant la modification du recul lié à la loi Barnier de 65 mètres à 45 mètres.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZACOM et plus particulièrement le terrain de Monsieur Bolsius, qui aujourd'hui fait l'objet d'une actualisation de son étude d'impact.

Service ADS : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Un service dédié et des bénéficiaires multiples :

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Suite à cette obligation, la CCVS a mis en place un guichet unique : www.valdesomme.geosphere.fr/guichet-unique

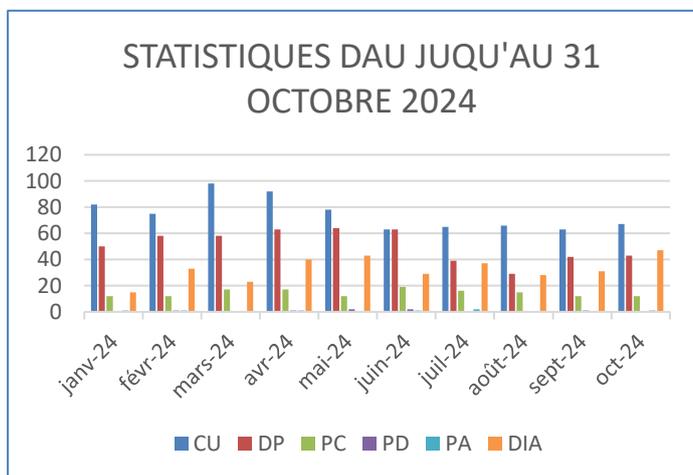
Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée

- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

Pour permettre la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction, PLAT'AU est la plateforme d'échange et de partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction.

Grâce à PLAT'AU, les acteurs concernés par un même dossier peuvent y avoir accès en temps réel et de manière simultanée. En 2023, la CCVS a raccordé toutes les communes à PLAT'AU.

Le service enregistre à fin octobre 2024 **1742 actes déposés** :



Quelques chiffres des dossiers déposés en démat' :

2023 :

- 74 dossiers déposés en démat'
- 1906 dossiers déposés en papier

2024 (au 20/11/2024) :

- 1287 dossiers en démat'
- 528 dossiers déposés en papier

En début d'année 2025, un recensement des besoins de formations sur le logiciel Cart'Ads sera organisé auprès des communes afin d'organiser une nouvelle campagne de formation pour la découverte de l'interface Cart@d's ou un perfectionnement.

En parallèle, le service ADS procédera à une actualisation de son « guide de la dématérialisation ».

MOBILITE : une stratégie opérationnelle élaborée avec les différents acteurs

La phase 2 de la démarche d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable porté par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois pour le compte de 5 de ses intercommunalités dont la Communauté de Communes du Val de Somme se termine.

Le BE Explain après avoir présenté la stratégie globale validée en juin 2024, ainsi qu'un plan d'actions, en Septembre dernier, a animé des ateliers de réflexion avec les élus du territoire. L'objectif était d'approfondir et de territorialiser les fiches actions (à l'horizon de 15 ans).

Suite à la validation de la synthèse des ateliers en bureau communautaire du 21 novembre, il pourra être rédigé sur cette base les fiches actions du futur plan de mobilité simplifié.

Le PMS et SDC seront donc soumis à l'approbation devant le Conseil communautaire au deuxième trimestre 2025.

Orientation n°1 : Favoriser les alternatives à la voiture solo pour l'accès aux aménités du quotidien

Axe A : Au sein des communautés de communes

Fiche A.1 - Développer des offres alternatives

Fiche A.2 - Mettre en œuvre le schéma cyclable

Fiche A.3 - Favoriser l'intermodalité

Axe B : Depuis et vers les territoires voisins

Fiche B.1 - Valoriser et renforcer l'existant

Fiche B.2 - Déployer des lignes de covoiturage

Axe C : Dans les centres-bourgs

Fiche C.1 - Apaiser les traversées de centres-bourgs, au profit d'un meilleur partage tous modes

Orientation n°2 : Agir en faveur d'une mobilité pour tous et durable

Axe D : Garantir le droit à la mobilité

Fiche D.1 - S'inscrire dans la démarche du PAMS pour la définition de « l'offre socle » de mobilité solidaire des CC

Axe E : Accompagner aux changements de comportements

Fiche E.1 - Coordonner les actions d'intérêt pôle métropolitain

Fiche E.2 - S'appuyer sur des relais locaux d'information pour informer, communiquer et sensibiliser

Fiche E.3 - Inciter à l'usage des modes actifs dès le plus jeune âge

Orientation n°3 : Mettre en place la gouvernance mobilité

Axe F : Assurer la mise en œuvre coordonnée des PDMS

Fiche F.1 - Assurer la mise en œuvre coordonnée des PDMS

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

CADRAGE DE L'ANIMATION ET OBJECTIFS

Les objectifs quantitatifs pour les 5 années du dispositif d'animation

2023-2028



- ✓ **Accompagner 340 propriétaires occupants modestes et très modestes :**
 - 220 logements en réhabilitation thermique
 - 100 logements en adaptation de la personne âgée ou handicapée
 - 20 logements en sortie d'habitat indigne et dégradé
- ✓ **Rénovation de 15 logements locatifs :**
 - 5 logements en amélioration énergétique
 - 10 logements en sortie d'habitat indigne et dégradé
- ✓ **Remise sur le marché de 25 logements vacants**
 - 20 logements vacants depuis plus de 3 ans
 - 5 logements vacants depuis plus de 5 ans, à l'acquisition
- ✓ **Mise en conformité de 75 assainissements :**
 - Assainissements individuels
 - Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

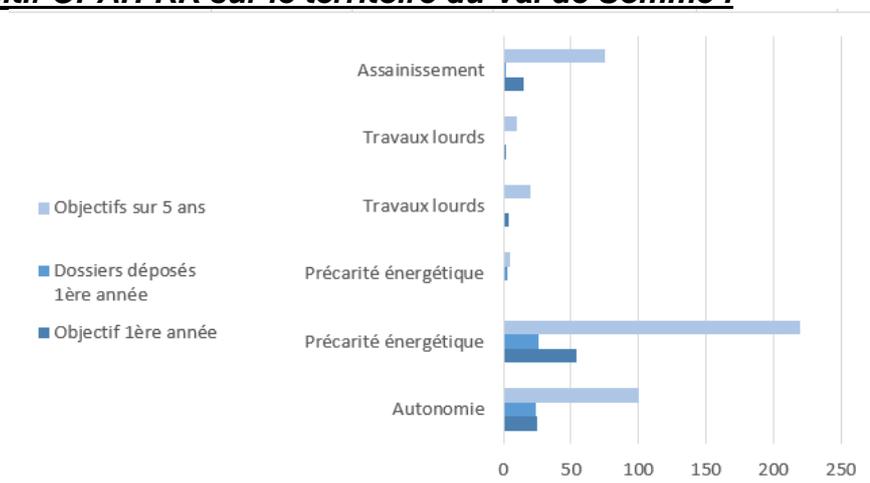
a) Plan Local de l'Habitat : Dispositif OPAH-RR

Cette opération de 5 ans (**2023-2028**) concerne l'ensemble du territoire communautaire avec l'opérateur Citémetrie pour les publics visés (**propriétaires occupants / propriétaires bailleurs**) et des thématiques subventionnées (**énergie / autonomie / assainissement individuel / vacance**).

Les objectifs quantitatifs sont définis dans la convention pour les 5 ans d'opérations (**340 propriétaires occupants / 15 logements locatifs / 75 assainissements / 25 logements vacants**)

Après une campagne de communication, et des outils mis en place, *les chiffres de cette 1^{ère} année du dispositif OPAH sont très satisfaisants avec 54,45% de l'objectif pour la 1^{ère} année.*

Suivi du dispositif OPAH-RR sur le territoire du Val de Somme :



- 47 dossiers proposés à la commission d'attribution soit **1 025 987 €** de subventions Anah et **120 469 €** de subventions de la CCVS. Dans le périmètre ORT, 6 dossiers ont été présentés « Petites Villes de demain », avec un dossier avec prime de 489 €. Aujourd'hui **9%** de la subvention a été engagée sur une enveloppe totale de **1 274 432 €** de la CCVS.

Plan d'action pour 2025 :

- Animation de réunions publiques
- Mise en place d'un panneau de fin de chantier
- Opération baguette à pain (publicité sur les emballages de baguettes)
- Balade thermique
- Réunion avec l'ABF

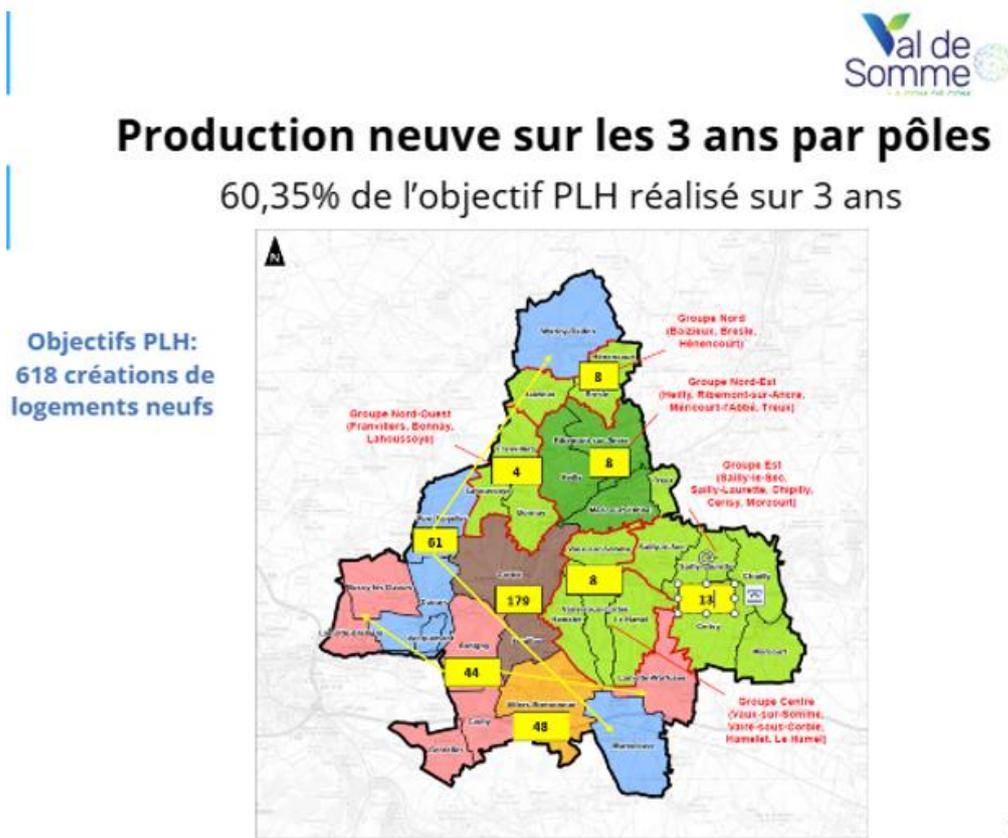


Un crédit de 260 000 € sera inscrit au budget 2025 en faveur de ce dispositif.

b) PLH- Bilan mi-parcours

Des objectifs atteints à échéance du plan :

La Communauté de Communes a fait le choix de s'engager dans la mise en place d'un PLH. A ce titre, il est obligatoire d'effectuer un bilan triennal de ce programme local de l'habitat. Ce bilan triennal a pour objectif d'appréhender les premiers effets de la politique mise en œuvre sur le territoire. Il permet également de mesurer les écarts entre les objectifs affichés et les résultats, puis éventuellement de présenter les éléments d'analyse expliquant un éventuel décalage.



Observatoire de l'Habitat : outil d'observation du foncier et facilitateur de sobriété foncière

L'observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) est un outil de connaissance et d'analyse lié à la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH).

Il est mis en place au plus tard 3 ans après que le PLH ait été rendu exécutoire et contribue à éclairer le porteur du PLH sur l'état de réalisation de ce programme et sur son besoin d'adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

La mise en place un observatoire de l'habitat et du foncier à l'échelle du Val de Somme est un projet ambitieux qui nécessite une planification soignée et une collaboration entre plusieurs parties prenantes.

Après une collaboration avec l'agence de l'urbanisme (ADUGA), un portrait du territoire se dessine, et va permettre de créer une première base de l'observatoire.

Cette base de données permettra d'alimenter le bilan du PLH pour les 3 prochaines années et son évaluation en 2026, afin de définir son besoin d'adaptation dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

c) Aire d'accueil des gens du voyage

Pour répondre aux dispositions du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, la Communauté de Communes assure depuis 2009, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de CORBIE via la mise en œuvre d'une prestation de service.

Le contrat d'Apremis prenant fin au 31/12/2023, la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS) a retenu la société VAGO, pour un montant total de 212 983,79 € HT soit 255 580,55 € TTC sur la durée totale du marché.

Depuis presque une année de gestion, la CCVS enregistre une meilleure organisation, et une gestion plus efficace des ressources et une communication améliorée.

La CCVS a engagé 14 691 € de dépenses budgétaires afin de remettre en conformité les installations électriques, ainsi que d'autres postes comme la toiture de l'accueil, l'acquisition d'extincteurs et entretien des espaces verts.

L'aire d'accueil enregistre un taux d'occupation de + 65 % sur l'année 2024 et des recettes de + 10 000 €.

La société Vago prestataire expérimenté contribue à créer un environnement accueillant et sécurisé pour les voyageurs.

Un crédit de 86 000 € sera inscrit au projet de budget 2025.

d) Règlement local de publicité : une nouvelle publicité

Un règlement à l'échelle Intercommunale (RLPi) à construire : un projet commun pour le territoire

Par arrêté en date du 1^{er} Août 2024, le président de la Communauté de Communes a accepté le transfert du pouvoir de police de la publicité sur l'ensemble du territoire intercommunal excepté sur la commune de Baizieux.

Dans le cadre de sa nouvelle compétence, la CCVS procédera à l'assermentation de Marine Ponge et l'instruction des demandes d'installation de la publicité/enseignes sera gérée par le service instructeur.

En parallèle, le guichet unique « Cart@d's » a été ouvert à toutes communes quant à l'instruction des demandes d'autorisation (excepté Baizieux).

Dès septembre 2024, la Communauté de Communes du Val de Somme a lancé la procédure d'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) afin de répondre à plusieurs objectifs clés. Ce projet vise à renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son cadre de vie.

En encadrant l'implantation des publicités, enseignes et préenseignes, le RLPi a pour objectif de :

1. **Protéger le cadre de vie** : en limitant l'impact des dispositifs publicitaires et en valorisant les paysages ruraux et urbains, notamment autour des monuments historiques et des sites protégés.
2. **Favoriser l'attractivité** : en améliorant la lisibilité et la qualité des publicités, notamment dans les zones à enjeux économiques et touristiques (entrées de ville, ZAC, centres-bourgs, etc.).
3. **Adapter la réglementation** : en proposant des règles souples et adaptées aux spécificités du territoire.

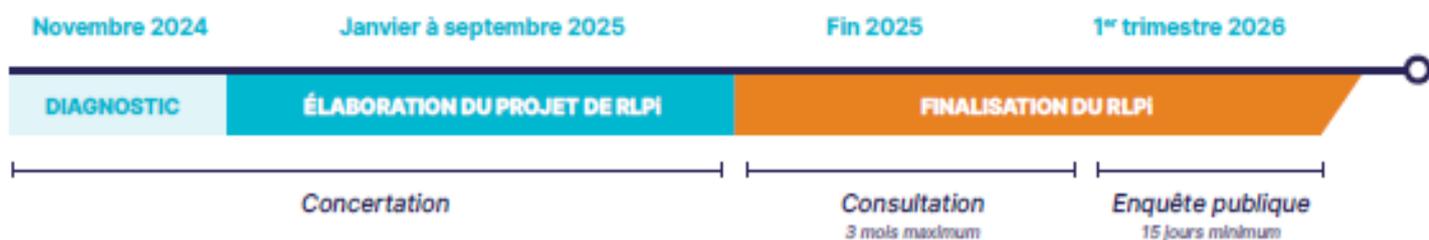
Une concertation ouverte à tous

Afin d'associer les habitants, acteurs économiques et professionnels du territoire, la Communauté de Communes du Val de Somme a mis en place une concertation.

En 2025, une réunion publique fera l'objet d'une présentation du diagnostic du territoire et les premières orientations du RLPi. Suivront deux ateliers portant sur les règles relatives aux enseignes et aux publicités, où les participants pourront faire part de leurs suggestions.

Des registres de concertation seront disponibles dans les 33 mairies du territoire ainsi qu'au centre administratif pour y inscrire avis et observations ou par email à l'adresse dédiée : rlpi@valdesomme.com.

Planning prévisionnel :



Un budget de 30 000 € sera inscrit au projet de budget pour 2025.

PETITES VILLES DE DEMAIN (pour mémoire)

Dans le cadre de la convention valant opération de revitalisation du territoire à laquelle la Communauté de communes s'est jointe sur le volet habitat, la ville de Corbie a prévu la requalification des espaces publics du centre-ville notamment la place Jean Catelas et ses abords. Il s'agit de répondre aux enjeux de mobilité et de développement durable en limitant la place de la voiture et en favorisant d'une part, la gestion intégrée des eaux pluviales et d'autre part, une végétalisation du cœur de ville.

L'équipe de maîtrise d'œuvre désormais constituée a estimé le coût d'opération à 2 917 585€ HT réparti sur 5 tranches dont une ferme. En 2025, un diagnostic archéologique sera lancé et devrait être suivi d'opérations de fouille compte tenu de la nature historique du site à bord de l'église St Etienne. La ville de Corbie par courrier en date du 3 décembre sollicite de la Communauté de communes un co-financement pour cette opération structurante de requalification du centre-ville.

HABITAT/CABANISATION

RESORPTION DE LA CABANISATION : poursuite des actions de décabanisation.

La démolition des 7 cabanes à Vaire sous Corbie a attiré l'attention du Préfet qui a cité le Val de Somme comme exemple en matière de lutte contre les habitats indignes devant la presse et la télévision.

Face à cette montée en puissance de ce phénomène, le préfet de la Somme et le procureur de la République d'Amiens ont décidé d'agir de concert pour lutter contre la recrudescence de ces constructions illégales dans le département.

Il a été recensé 2110 cabanes illégales sur 1212 parcelles, réparties dans environ 100 communes, principalement situées dans la vallée de la Somme.

Sur le territoire du val de Somme

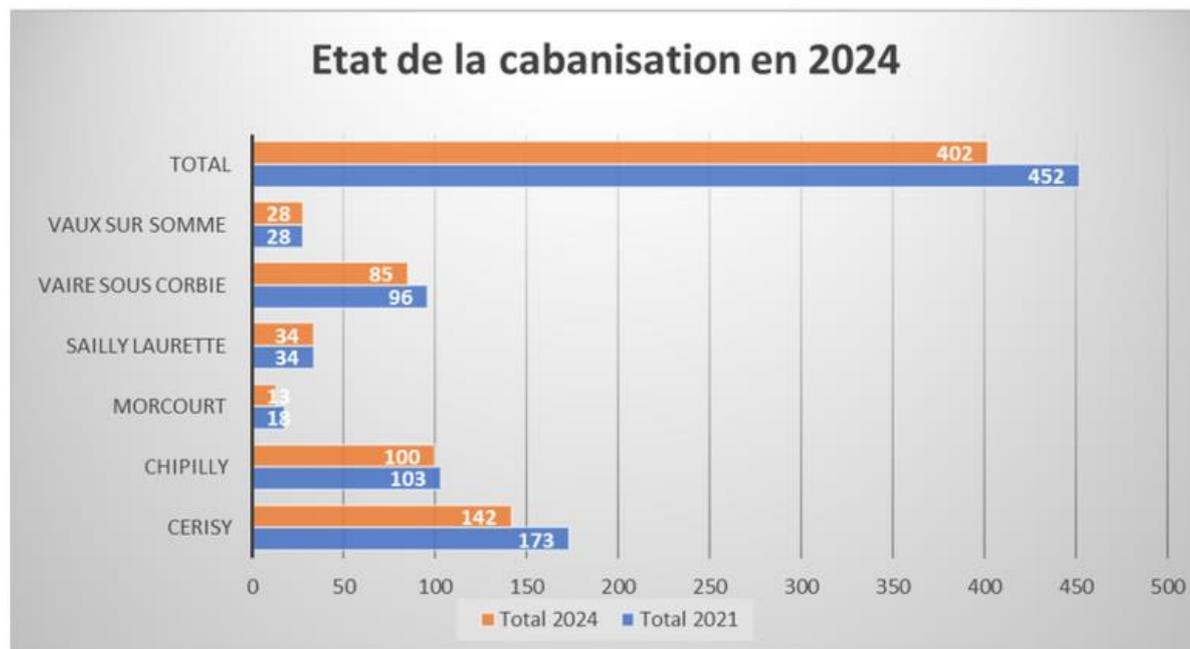
Suite au nettoyage de 8 parcelles sur Cerisy, la commune de Vaire sous Corbie après un diagnostic pollution, a bénéficié d'une intervention sur 7 terrains dont les cabanes ont été démolies et les terrains nettoyés en septembre dernier.

La CCVS en 2021, a recensé **452** situations de cabanisation sur le territoire. En 2023, une baisse de 10% a été enregistrée sur les communes de Cerisy et Vaire sous Corbie, soit aujourd'hui **408** situations de « cabanisation » sur le territoire.

La CCVS dans le cadre de son plan d'intervention, interviendra en 2025 sur la commune de Vaux sur Somme, et s'appuiera sur les services de l'Etat. Un flyer a été élaboré par les services de l'Etat et sera un outil de communication auprès des élus.

<h3>Enjeux</h3> <p>Certaines communes de la Somme sont confrontées à un nombre important de cabanes construites en dur ou d'occupations illégales (châlets, mobil-homes, caravanes, baraquas, etc) construites sur les terres agricoles et souvent en violation avec les règles d'urbanisme.</p> <p>Ces installations illégales peuvent poser problème en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none">- protection des biens et des personnes (face aux risques d'inondation et en matière de défenses fluviales)- salubrité et protection de la santé (liques sanitaires à la vue de la vallée dans la région, le cours d'eau ou les milieux naturels)- préservation du patrimoine et de la biodiversité- protection des espaces naturels et des paysages, droit au logement et ségrégation sociale. <p>Une lettre efficace contre les constructions illégales implique une action concertée et partenariale des différents acteurs concernés.</p>	<h3>L'action de l'État</h3> <p>La Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme (DDTM60), sous l'égide du Préfet de la Somme, a engagé une action visant à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mettre en œuvre l'étendue du phénomène2. Processus aux collectivités, une démarche pour aller que le phénomène ne régresse et traiter les situations existantes en veillant systématiquement à prendre en compte la situation des occupants de ces constructions illégales3. Accompagner les collectivités locales dans leurs actions pour améliorer les différentes situations rencontrées sur le terrain.	<h3>Le rôle du maire</h3> <p>Le Maire, soutenu par son EPCI, a un rôle essentiel en amont afin de ne pas laisser l'installation et le développement de constructions illégales.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Surveillance régulière du territoire communal et prévention de la construction d'installations au près des habitats.2. Intervention immédiate pour chaque nouvelle situation de manière amiable puis par procédure.3. Traitement des situations existantes incrimées à partir des outils mis à disposition par la DDTM en vue du respect de la réglementation.4. Suivi des exécutions des décisions de justice pour obtenir une remise en état des lieux.	<h3>Définition</h3> <p>La cabanisation consiste en l'implantation sans autorisation de constructions ou d'installations diverses occupées épisodiquement ou de façon permanente le plus souvent dans des zones inconstructibles.</p> <p>Mode d'habitat subi ou choisi, la cabanisation répond à plusieurs types d'usage (résidences principales ou secondaires) et investit principalement des territoires naturels ou agricoles, voire urbains, dont plus de 50% en zone de risques (inondation).</p>	<h3>Informations</h3> <p>Les services de l'État mettent en place une plateforme d'information via :</p> <p>Un accès restreint sera ouvert gratuitement aux collectivités. Pour cela chaque maire ou EPCI devra faire une demande écrite afin d'obtenir un identifiant auprès de : ddtm-cabanisation@somme.gouv.fr</p> <p>Préfet de la Somme Philippe BOUTIER</p>
<h3>Zoom sur l'action d'une collectivité de la Somme : la Communauté de communes du Val de Somme</h3> <p>Au sein du Programme local de Habitat 2020-2025, la Communauté de communes du Val de Somme a choisi un volet « Lutter contre le mal logement » pour répondre localement à l'étalement des terrains privés communales, notamment :</p> <h3>Actions de résorption</h3> <p>De 2021, un crédit de 100 000 euros a été ouvert afin de soutenir les communes concernées par la problématique de cabanisation.</p> <p>Préliminaire à l'opération : les lieux ont été visités ou non renouvelés. À l'automne 2024, les travaux concernés ont été démolis.</p> <p>Une action de restauration de terrain est programmée.</p>	<h3>Un phénomène complexe</h3> <p>Type d'installation : caravane, bus aménagé, résidence mobile de loisirs, habitation légère de loisirs, youma, construction en dur ou en matériaux hétéroclites précaires, container.</p> <p>Statut d'occupation : occupation choisie ou subie, sur une propriété publique ou privée.</p> <p>Qualité du logement : logement décent, indigne, voire insalubre.</p> <p>Usage de l'habitat : temporaire, saisonnier, permanent.</p>	<h3>Direction départementale des territoires et de la mer</h3> <p>35 Rue de la Vallée, 80000 Amiens 03 44 57 24 00</p> <p>Direction de la publication : Xavier Roussel, Coordinateur (DDTM60) Directeur (CCVS) honoré par la Communauté de communes du Val de Somme en collaboration avec DDTM60 / STPA et le service communication de la Préfecture de la Somme. Photos : DDTM60 et Préfecture de la Somme</p> <p>Octobre 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique</p>	<h3>Lutte contre les constructions illégales dans la Somme</h3> <p>Information auprès des collectivités sur leur rôle et les moyens d'action</p>	

Pour financer ces actions de démolition en soutien aux communes, il sera inscrit un crédit de 100 000 € au projet de budget pour 2025.



VOIRIE

Les crédits destinés à la voirie tant en fonctionnement et en investissement seront reconduits en 2025 soit 900 000 € en investissement pour le programme voirie et 600 000 € en dépense d'entretien. Il est à noter une économie de 200 000 € sur le budget de fonctionnement compte tenu de la baisse des compensations de l'Etat et ce, afin de maintenir une capacité d'autofinancement brut.

En 2025, le marché public d'entretien de la voirie sera renouvelé à l'issue d'une nouvelle consultation.

PLUVIAL DE VOIRIE

TRAVAUX RUE DE LA BARETTE A CORBIE

Depuis la prise de compétence gestion des eaux de pluie urbaine (GEPU) en 2018, la Communauté de Communes intervient pour limiter les problèmes de gestion des eaux pluviales de la rue de la Barette, confrontée à des inondations récurrentes en cas de forte pluie de la chaussée et des habitations adjacentes. De plus, il importe de veiller à la protection de l'exutoire naturel que constitue les étangs de la Barette, site écologique remarquable.

En 2024, il a été créé un ouvrage de décantation suivi d'une zone de rejet végétalisée menant aux étangs nécessitant 1 350 m² de terrain privé qui a supprimé les inondations rue de la Barette.

En 2025, les efforts porteront sur la protection des étangs de la Barette contre les déchets et sédiments charriés par les eaux de pluie urbaines. Le bureau d'études IRH a proposé un réaménagement du fossé historique menant aux étangs ainsi que la mise en place d'une chambre de dégrillage en domaine privé du CD80 qui a fait l'acquisition du domaine de Mme Legenne.

L'étude faune flore est en cours de réalisation et devrait s'achever l'été. Une déclaration au titre de la loi sur l'eau devra être effectuée.

Un crédit prévisionnel de 100 000 € TTC sera inscrit en investissement pour la réalisation de cet aménagement.

REHABILITATION D'OUVRAGES PLUVIAUX :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des gros ouvrages de gestion des eaux pluviales a été attribué à EVIA fin 2023. Le programme de travaux 2025 est désormais constitué et concernera les mares des communes de Cachy et de Bresle pour un montant de 360 000 € TTC ; une recette d'investissement sera perçue auprès des communes concernées après déduction du soutien de l'agence de l'eau.

ENTRETIEN DES OUVRAGES PLUVIAUX

La CCVS continuera à entretenir les ouvrages de gestion d'eau pluviale grâce à un marché qui devra être renouvelé en 2025 sur les actions suivantes :

- Réparation du réseau (canalisation, regard, avaloir, ...),
- Curage de fossés et réseau

A noter la restauration du fossé de Méricourt l'Abbé pour un montant de 100 000 € TTC.

Un crédit de fonctionnement de 120 000 € TTC sera inscrit au budget primitif 2025.

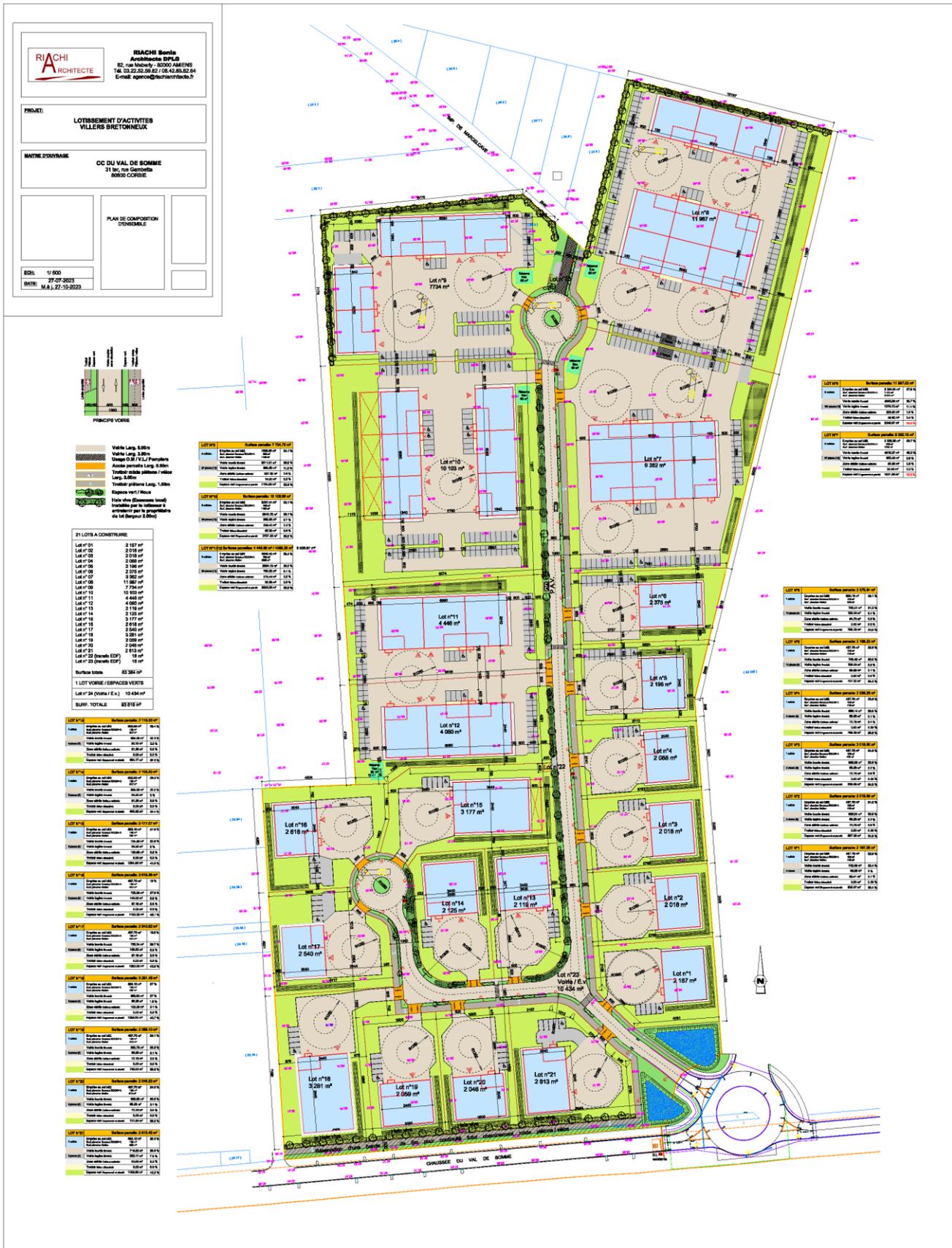
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZAC DU VAL DE SOMME/LOTISSEMENT D'ACTIVITES

1) Lotissement d'activités n°2 du Val de Somme : lancement des travaux en 2024 et poursuite en 2025

Après l'instruction des différentes procédures liées à la nature de l'opération (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, règlement du futur lotissement, instruction du permis d'aménager) et les études de conception menées par VERDI, les travaux de décapage de terrain préalables à la réalisation de la voirie ont commencé en novembre 2024 et se poursuivront en 2025.

La campagne de commercialisation des 21 lots pourra être engagée en cette fin d'année 2024 et poursuivie en 2025. Il s'agit désormais de reprendre contact avec les prospects qui avaient manifesté leur intention d'acquérir un terrain pour y installer une activité nouvelle ou délocalisée. Une commission d'attribution sera désignée pour attribuer les différents lots.

La commission économie du 7 novembre a approuvé le prix de vente des terrains des 21 lots qui varient de 25 €/m² à 40 €/m² selon leur implantation.



2) Aménagement de la zone d'aménagement économique de l'Allée de l'Industrie à Corbie.

Les travaux d'aménagement de l'Allée de l'Industrie à Corbie ont commencé en ce dernier trimestre 2024 et s'achèveront en 2025 avec les plantations au printemps. Cette opération vise à

favoriser et sécuriser les modes de déplacements doux mais aussi améliorer la gestion des eaux pluviales et le développement de la biodiversité. La voirie de circulation et ses abords seront réhabilités et les accès à la future déchetterie préparés.

Le besoin financier pour 2025 sera de 261 000 € HT pour une opération qui s'élève à 850 000 € HT.

3) Implantation d'une activité de logistrie à Villers-Bretonneux : quelle suite à donner au 30 novembre 2024 ?

Le projet initial visait à implanter un bâtiment de 36 000 m² à construire sur un terrain de 9,6 ha contigu à la déchetterie intercommunale. La logistrie accueille indifféremment des activités industrielles ou de logistique. Intégré dans l'environnement et le paysage, cet équipement bénéficiera d'une centrale photovoltaïque alimentant 400 foyers. Il sera créé 150 emplois directs dont 100 opérateurs liés aux process industriels et logistiques, 30 administratifs et 20 techniciens. Le bureau communautaire s'est prononcé favorablement le 4 mai 2022 sur la cession du terrain d'assiette. La promesse de vente a été signée le 29 juin 2022. Il reviendra à la Communauté de Communes de préparer l'implantation de cette activité dont le preneur final n'est pas encore connu officiellement. Une étude d'impact circulatoire a été menée afin de vérifier l'impact de la circulation poids lourds sur le centre bourg de Villers-Bretonneux.

Une signalétique adaptée sera implantée afin de flécher les poids lourds en dehors du centre-ville.

L'acte de vente aurait dû intervenir en juillet 2023 mais aucun prospect n'a été retenu par le conseil immobilier en charge de cette opération. Le délai de validité de la promesse de vente s'achève le 29 juin 2025.

Au 20 novembre 2024, JBD s'est rapprochée de la Communauté de Communes pour l'informer qu'un nouveau client a montré un vif intérêt pour ce projet. La prorogation du CU a été instruite et présentée à la signature du maire de Villers-Bretonneux en semaine 48.

Il reste à brancher le gaz, l'eau, l'électricité dans la limite de 2 Mgw, la fibre optique. Un crédit d'investissement de 100 000 € sera inscrit au budget 2025.



4) SOMME PARC

Henri Bolsius réfléchit à un nouveau projet de développement économique sur la ZACOM de Villers-Bretonneux sur des activités qui ne relèvent plus de la CDAC. Avant une présentation de l'opération qui devrait laisser place à l'implantation de commerces traditionnels, l'investisseur belge a lancé une actualisation de l'étude d'impact initiale ; une révision allégée devra être lancée afin d'entériner la modification de l'étude d'entrée de ville (loi Barnier : recul de 65 m à 45 m de l'axe de l'autoroute).

Par décision du bureau en date du 19 septembre 2024, un délai supplémentaire a été accordé à l'investisseur belge expirant le 21 février 2027 pour le dépôt des actes d'urbanisme et un autre délai expirant le 21 février 2030 pour l'atteinte des fondations achevées des immeubles et ce, pour les deux terrains dont il est propriétaire.

Le projet se réalisera en 2 phases : la phase 1 aura pour objet la construction de 4 lots : lot 1 : à destination hôtel/loisirs/restauration /commerce ; lot 2 : un village entreprises sur 6 000 m²; lot 3 : de la logistique, lot 4 : des bureaux/showroom/co-working/production.



La dernière rencontre du 9 octobre 2024 a permis de faire un point sur les procédures inhérentes aux différents actes d'urbanisme qui seront déposés.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Le système d'assainissement de la station de Sailly le Sec

La station d'épuration a été inaugurée en présence du préfet de la Somme le 13 septembre 2024. En 2025, il s'agira de commencer le curage des boues des lagunes existantes de l'ancienne station et de procéder à leur épandage. Un crédit de 75 000 € sera inscrit en section d'investissement qui sera renouvelé pendant 5 ans.

b) Le système d'assainissement de la station de Daours.

Suite aux conclusions du diagnostic établi par ALTEREO de l'UT de Daours, une AP de 300 000 € HT a été inscrite pour moderniser la station de Daours qui devra être revue à la baisse. Un crédit de paiement de 70 000 € HT permettra enfin de lancer la démarche.

Un nouveau crédit de 350 000 € HT sera inscrit pour le nouveau poste de refoulement rue des sentes à Vecquemont indispensable à la lutte contre les eaux claires parasites. L'entreprise

est retenue et commencera ses travaux au premier trimestre 2025 après 3 mois de préparation.

c) Le système d'assainissement de Pont-Noyelle

Suite aux différentes réunions tenues avec les représentants élus d'Amiens métropole, il a été décidé :

- de construire une nouvelle station de dépollution à boue activée d'une capacité désormais établie à 1950 eq/hab, les projections immobilières ayant été revues coté Querrieu ;

- le coût Projet des travaux s'élèverait à 2,8 M € HT et doit être encore complété par les conclusions de l'étude G2 PRO relative au sondage hydrogéologique du terrain d'assiette. La question du traitement des boues pourra donc être finalisée.

Une autorisation de programme de 3 M € sera créé pour cette opération structurante et il sera inscrit au budget 2025 un premier crédit de paiement de 600 000 € nécessaire au démarrage des travaux au dernier trimestre 2025 sous toutes réserves. Ce projet bénéficie du soutien de l'agence de l'eau dans le cadre du 12^{ème} programme et de la DETR sur deux tranches (filière eau et boue) en 2025 et 2026. Une convention sera établie avec Amiens métropole afin de fixer la participation financière de la métropole amiénoise.

c) Le système d'assainissement de Corbie

Le bureau d'études VERDI a été retenu pour suivre les travaux de création et d'extension du réseau d'assainissement de Bonnay vers la station de Corbie. C'est une autorisation de programme de 2,5 M € HT a été inscrite en 2024. Un premier crédit de paiement de 700 000 € HT en 2025 permettra d'engager la première tranche de cette opération qui a été retardée à cause d'études hydrotechniques supplémentaires et des travaux d'enfouissement de réseau électrique d'ENEDIS à intervenir début 2025.

L'Etat soutient la première tranche des travaux (ouvrage de transfert des eaux usées) à hauteur de 212 500 € au titre de la DETR 2024.

Le réseau de Fouillooy n'est pas en reste car certaines parties de ce réseau dans la commune sont très dégradées et communiquent parfois avec la nappe. Il conviendra d'inscrire une autorisation de programme de 2,5 M € sur une période de 4 ans avec un premier crédit de paiement de 400 000 €.

d) Les systèmes d'assainissement de Marcelcave et de Villers-Bretonneux

Les performances des deux stations de Marcelcave et de Villers-Bretonneux ont été jugées non conformes par la police de l'eau qui demande une étude diagnostique des réseaux afin de comprendre et d'analyser l'origine de déversements en tête de station. Avec le diagnostic du système d'assainissement de Corbie en cours, un crédit de 163 000 € HT sera inscrit avec un co-financement de 50% de l'Agence de l'Eau.

Enfin, lors de la commission assainissement collectif en date du 11 décembre 2024 compte tenu de l'importance du programme d'investissement à venir, il a été présenté une demande de revalorisation de la part variable de l'assainissement collectif de 0,21c € HT pour 2025 soit 1,50 € HT. Il reviendra au conseil du 12 décembre 2024 de se prononcer sur cette augmentation.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2025, ce sont les communes de Baizieux et d'Hénencourt qui feront l'objet d'un contrôle de conformité.

Préalablement à ces contrôles, une réunion d'information au public sera organisée afin de présenter les modalités de l'intervention du technicien et les aides proposées par la Communauté de Communes.

Il sera proposé d'inscrire un crédit prévisionnel de 25 000 € en dépense afin de soutenir les usagers qui décident de mettre en conformité leur ANC.

TOURISME

En 2025, l'office du tourisme intercommunal continuera ses actions de promotion et de développement touristique du territoire du Val de Somme.

L'année 2025 marquera le début des travaux de la construction du nouvel office du tourisme intercommunal au premier trimestre. Un crédit de 740 000 € TTC sera inscrit en ce sens.

En termes d'animations, le spectacle des fantômes du vendredi sera reconduit à Corbie ainsi que les animations autour de la nature et du patrimoine. Les balades nature se poursuivront et les visites externalisées également. Un crédit de 60 000 € sera inscrit en fonctionnement dont 26 400 € d'animations commémoratives (John Monash's piper, la marche des cornemuses à Le Hamel, Guynemer à Cachy) et 29 000 € seront dédiés à la programmation touristique et à l'élaboration des guides touristiques.

Une recette de 45 000 € est prévue au titre de la taxe de séjour.

A noter une recherche nouvelle de sponsoring de 10 000 € pour la marche des cornemuses et 5 000 € pour les fantômes du vendredi auprès des partenaires privés et publics de la Communauté de Communes.

GEMAPI-LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS ET LE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

1) En matière de GEMAPI

A) PROTECTION DE LA VIEILLE SOMME ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES A CERISY

La zone d'étude comprend le bief de la Somme de 3 kilomètres entre le déversoir de Chipilly et la chaussée barrage de Sailly-Laurette. Ce bief est composé de plusieurs cours d'eau interconnectés : la Somme canalisée, la Fausse Somme et la Vieille Somme.

Le défaut d'entretien engendre des ruptures successives des berges.

Le SVA (syndicat de la vallée des anguillères) avait mené des travaux d'urgence en 2006, 2007, 2011 et 2012 ; puis, une étude a été lancée plus globale dans le but de préserver la biodiversité et le maintien de l'équilibre hydraulique des plans d'eau du bief.

Au-delà de l'enjeu environnemental, la sauvegarde des biens et des personnes reste posée. En effet, les barrages d'eau en aval créés par des routes (Rue de Moreuil à Saily Laurette et rue du marais Gobet à Cerisy) risquent de céder par la pression accrue des eaux.

La Communauté de Communes va donc reprendre les études de 2013, les actualiser, les compléter et apporter des réponses techniques pérennes à ces désordres.

L'étude débutée à la mi 2023 se poursuivra en 2025 pour aboutir à la présentation d'un projet de préservation de la biodiversité et le maintien de l'équilibre hydraulique des plans d'eau du bief entre Chipilly et Saily Laurette.

En 2024, l'avant-projet rendu le 5 septembre propose différents scénarii d'aménagement avec régulation hydraulique du site pour le premier avec une véritable plus-value écologique ou une intervention minimaliste sur la digue non soutenue par l'agence de l'eau.

En 2025, des études complémentaires seront menées notamment géotechniques et impacts environnementaux.

Un crédit de 100 000 € sera inscrit sur le projet de budget 2025 pour couvrir ces frais d'étude et une recette de 61 500 € reste attendue.

B) MARAIS DE PONT NOYELLE

En 2022, la Communauté de Communes a confié à l'AMEVA une étude d'aménagement du marais de Pont-Noyelle, couvrant une superficie de 45 ha. L'inventaire du site s'est déroulé en mai-juin 2022. Devant les problématiques de dégradation du milieu naturel (fermeture des milieux, envasement des plans d'eau, dégradation des berges,) les principaux enjeux du programme de travaux concernent la restauration des milieux afin de maintenir les pratiques des usages du site : pêche, chasse, promenade, et l'ouverture du site au public.

L'étude a identifié un programme de restauration et d'entretien qui fait état des coûts d'investissement et de fonctionnement pour les communes de Pont Noyelle et Querrieu.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement à 80 % pour les travaux de restauration et de 30 % pour les travaux d'entretien étalés sur 5 ans à condition que le projet global soit porté par un seul maître d'ouvrage (condition de l'agence de l'eau)

La Communauté de Communes du Val de Somme souhaite assurer cette maîtrise d'ouvrage et une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera validée entre la commune de Querrieu et la Communauté de Communes du Val de Somme pour prendre en charge les travaux exécutés sur le domaine privé de la commune de Querrieu et les conditions de financement.

Un crédit de 65 000 € TTC sera inscrit en section d'investissement au budget GEMAPI 2025 pour les travaux de restauration contre une recette attendue de 49 250 € issue de l'Agence de l'Eau, de la région et du département.

C) RETABLISSEMENT ECOLOGIQUE DE L'ANCRE AU BARRAGE DE LA CHIERS ET SUPPRESSION DU SEUIL DE L'ANCIEN MOULIN DE LA RIVIERE DES POISSONNIERS A CORBIE

Le bureau d'étude Cariçaie a procédé à un diagnostic de l'ouvrage et a proposé en 2024 un avant-projet de l'aménagement de l'ouvrage en vue de rétablir la continuité écologique de l'Ancre pour permettre aux poissons migrateurs (Salmonidés) de remonter le cours d'eau.

Le projet travaux de maîtrise d'œuvre remis en septembre 2024 fait état d'une estimation de 250 000 € TTC avant consultation.

Une consultation est actuellement en cours avec le propriétaire de l'ouvrage de la Chiers.

Le département de la Somme quant à lui, via la direction de la navigation, a entrepris une étude sur le fonctionnement de la maille hydraulique de Corbie-Fouilloy. Cette étude qui vise à améliorer les écoulements des eaux de tout ce secteur et ce, dans le cadre de la lutte contre le risque d'inondations, a repéré une action gémapienne qui relève de la compétence de la Communauté de Communes. Il s'agit du retrait d'un ancien moulin en friche se situant sur la rivière des poissonniers et du reprofilage de ce cours d'eau qui permettraient de baisser le niveau de l'eau.

Le coût prévisionnel AVP est de 135 000 € TTC et reste éligible au soutien de l'Agence de l'Eau au titre de la continuité écologique.

D) ATLAS DE LA BIODIVERSITE

La CC Val de somme va entreprendre la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale qui permettra de réaliser un inventaire et un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

Il s'agit d'inventorier les milieux et les espèces présents dans les communes du territoire situées dans la vallée de la somme et celles concernées par les cours d'eau de l'Hallue et de l'Ancre. Son objectif vise à permettre la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel.

Sa mise en œuvre s'étale sur une période de 36 à 48 mois au regard de la saisonnalité des cycles de vie des espèces, délai nécessaire pour la réalisation des inventaires et des analyses des données récoltées.

La démarche d'ABC s'articule autour de la trame bleue et verte constituée de continuités écologiques :

Etape 1 : Inventaire des connaissances disponibles

Etape 2 : Etablissement des plans de prospection à partir des priorités identifiées.

Etape 3 : Mobiliser les citoyens par le biais d'activités, d'ateliers pour la population et auprès des écoles des communes prospectées.

Etape 4 : Diagnostic des inventaires à la hiérarchisation des enjeux écologiques

Etape 5 : Synthèse et cartographie des enjeux

Etape 6 : Plan d'actions

Etape 7 : Communication, information et animation de l'ABC

Un premier crédit de 85 000 € sera inscrit en 2025. A noter que cet atlas est subventionné à 80% par l'agence française de la biodiversité (AFB).

E) PARTICIPATION FINANCIERE APPORTEE AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE RIVIERE

La CCVS continuera à financer les associations syndicales de rivière de l'Hallue, Ancre section 1, Ancre section 2 et La Luce 1 suite aux conventions passées avec les AS dont les plans de gestion s'achèvent en 2024. La CCVS sera associée à la préparation du nouveau programme de travaux au titre de la GEMAPI.

Le montant de la part intercommunale dédiée aux travaux s'élève à 9 000 € TTC.

F) Lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols

La Communauté de Communes a relevé 12 bassins versants sur son territoire concernés par la compétence « érosion et ruissellement » représentant 21 communes de la Communauté de Communes.

Le territoire de Warloy-Baillon bénéficiera des premiers travaux en 2025.

- **Bassin Versant de Warloy-Baillon (1000 ha)**

La CCVS a désigné le maître d'œuvre IRH pour définir et suivre les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Warloy-Baillon.

En 2025, des travaux seront réalisés sur ce grand territoire par la société EUROVIA sur les terrains et chemins communaux pour 237 000 € TTC. La concertation avec les exploitants agricoles s'est enfin achevée ; débutera en 2025, la concertation avec les propriétaires sur présentation d'un schéma d'aménagement d'hydrauliques douces et d'ouvrages structurants.

La Communauté de Communes engagera les négociations avec les propriétaires et/ou exploitants sur des indemnisations relatives au surface occupée par les aménagements uniquement si 80% de ceux-ci sont réalisés en hydraulique douce mais également sur des acquisitions foncières complétées par des indemnisations au m² pour l'exploitant.

Un soutien de l'agence de l'eau est attendu au titre du 12^{ième} programme dont le dispositif concernant cette prise en charge a été allégé et mieux soutenu au profit des maîtres d'ouvrage.

Un soutien du fonds vert de 100 000 € pour cette opération est acquis.

- **Bassins versant prioritaires : Saily Laurette, le Hamel, Lamotte Warfusée**

Les évènements climatiques de mai 2024 ont relancé la concertation agricole jusqu'alors minimale sur le bassin versant de Saily Laurette (349ha). Cette relance de la concertation a eu lieu le 23 octobre 2024 où le bureau d'étude LIOSE a présenté le projet de schéma d'aménagement des travaux sur ce bassin versant. SOMEA a commencé ses rencontres avec les exploitants concernés par ce programme de travaux qui se poursuivront en 2025. En parallèle, commenceront les procédures de déclaration d'intérêt général (DIG) auprès de l'Etat pour des travaux prévus en 2026-2027-2028 en hydrauliques douces et en ouvrages structurants.

1) TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX POTABLES

Le premier programme de renouvellement des réseaux d'eau potable vient de s'achever. Lors de la commission eau du 19 novembre 2024, il a été présenté le projet du futur programme de travaux 2025-2028. Les objectifs de renouvellement des réseaux correspondant à 1,5% du patrimoine ont été confirmés correspondant à une dépense de 500 000 € par an.

Il sera établi un accord cadre mono-attributaire avec une entreprise qui devrait être désignée en février 2025.

En 2025, il est prévu d'intervenir à Corbie. Il s'agirait de renouveler 470 ml de réseau Allée de l'Industrie à Corbie et de reprendre 31 branchements. Une dépense de 168 500 € HT sera inscrite pour faire face à cette dépense d'investissement. Corbie Est verra près de 1300 ml de renouvellement de réseau fuyards pour 325 300 € HT.

2) SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les essais sur le captage se sont achevés en 2024 dont les conclusions rendues en février 2025 détermineront sa capacité. Ainsi, l'aire d'alimentation du captage et ses zones de vulnérabilité seront redéfinies et un plan d'actions pourra être établi en vue de sécuriser qualitativement la production d'eau.

En fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 130 000 € contre 147 000 € en 2024 dont 60 000 € d'achat d'eau à Amiens métropole. Un autofinancement prévisionnel de 431 900 € est dégagé contre 371 600 € en 2024.

Il sera demandé au Conseil Communautaire une augmentation de la part variable de la Communauté de Communes de 0,10 € HT/m³ en moyenne sur les tarifs des anciennes UDI.

En 2026, le tarif sera unique pour l'ensemble de ces anciennes UDI.

COMPARAISON DES TARIFS EAU 2024 et 2025

		2024	2025
		Tarifs 2024	Tarifs 2025
<i>UDI de Corbie</i>	Abonnement Collectivité	14,0800 €	15,1100 €
<i>Aubigny, Bonnay, Bussy Les Daours, Daours, Corbie, Fouilloy, Hamelet, Vecquemont</i>	Part variable Collectivité	0,6300 €	0,6763 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €
	<i>UDI de la Vallée de l'Ancre</i>	Abonnement Collectivité	15,8900 €
<i>Heilly, Méricourt l'Abbé, Ribemont sur Ancre, Teux</i>	Part variable Collectivité	0,5800 €	0,6226 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €
	<i>UDI de Hénencourt</i>	Abonnement Collectivité	12,6400 €
<i>Bresle, Baizieux, Hénencourt</i>	Part variable Collectivité	0,6400 €	0,6870 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €
	<i>UDI de Vaux sur Somme</i>	Abonnement Collectivité	19,2200 €
<i>Sailly Le Sec, Vaire sous Corbie, Vaux sur Somme</i>	Part variable Collectivité	0,5400 €	0,5797 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €
	<i>ex UDI de Cerisy</i>	Abonnement Collectivité	13,8900 €
<i>Cerisy, Chipilly</i>	Part variable Collectivité	0,5900 €	0,6334 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €
	<i>Lamotte Brebière</i>	Abonnement Collectivité	7,0200 €
Part variable Collectivité		0,7800 €	0,7800 €
Abonnement Déléгатaire		24,1600 €	23,5200 €
Part variable Déléгатaire		0,7047 €	0,6857 €
<i>Sailly Laurette</i>	Abonnement Collectivité	10,8900 €	11,6900 €
	Part variable Collectivité	0,6218 €	0,6675 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €
<i>Pont Noyelle</i>	Abonnement Collectivité	19,7700 €	21,2200 €
	Part variable Collectivité	0,5400 €	0,5797 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €
<i>Morcourt</i>	Abonnement Collectivité	13,9300 €	13,9300 €
	Part variable Collectivité	0,7000 €	0,7000 €
	Abonnement Déléгатaire	24,1600 €	23,5200 €
	Part variable Déléгатaire	0,7047 €	0,6857 €

En place depuis le 1^{er} juillet 2024 dans les locaux de la poste de Corbie, France Services Val de Somme bénéficie d'une convention de portage avec le groupe La Poste. Après des débuts très difficiles en termes de fonctionnement (absence de ligne téléphonique, siège cassé, armoire fermée), France Services a accueilli au 19 novembre 2024, 150 personnes dans le cadre d'entretiens individuels et 20 personnes en recherche d'informations.

Pour autant, la collaboration avec La Poste n'est pas optimale dans la mesure où la convention de co-portage n'est pas respectée : La Poste n'a pas mis à disposition un agent quant à l'accueil confidentiel des usagers en l'absence de l'agent titulaire, Mme Dessoutter. De plus, le statut de banque de La Poste contraint très fortement son accès.

En lien avec Mme Dessoutter, il est proposé de réfléchir à un portage unique de la Communauté de Communes à l'activité FS et étudier son transfert dans les locaux de la Communauté de Communes. Il conviendrait dès lors de former un nouvel agent afin de former un binôme avec l'agent titulaire. Une recette de fonctionnement de 45 000 € est attendue de l'Etat.

Budget OM 2025

Marché Véolia « porte à porte et points d'apport volontaire » et gestion des déchetteries
3 600 000 € TTC (TVA à 5,5 %)

Rappel des notifications 2024

	Bases	Taux	Produit Part fixe	Produit part incitative prévisionnelle
1 tournée	19 987 289	12 %	2 398 474 €	504 000 €

Orientations pour 2025

Le budget 2025 est présenté sous une forme différente des budgets précédents. Le projet de budget d'exploitation tel que défini dans la forme et sur le fond ci-après s'approche d'un budget annexe même s'il n'en est pas un. Le besoin en financement pour équilibrer cette section d'exploitation s'élève à 2 630 000 €.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3 880 400 €.

En considérant une revalorisation des valeurs locatives de 2% correspondant à l'inflation sur une année, il est nécessaire de prévoir une augmentation de 1,15 point du taux de la TEOMI pour l'établir à 13,15%.

Dans ce projet de budget, il est prévu de réduire de 200 t d'ordures ménagères pour établir une prévision de tonnage de 4000 t. Dans cette hypothèse, le volume d'OM/par habitant/an pourrait passer à 155kg. A noter une recette nouvelle des produits de menuiserie issus de la PMCB de 74 000 €.

Les accès aux déchetteries de Camon et d'Acheux-en-Amiénois sont budgétés respectivement à hauteur de 15 500 € et de 10 000 €.

Dépenses Fonctionnement 2025

Budget OM

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général 3 749 500 €

Acquisitions composteurs, sacs de tri	35 000 €
Maintenance et lavage des composteurs	40 000 €
Honoraires, renouvellement DSP	10 000 €
Animations, publications, transport	13 500 €
Mise à disposition benne pneus usagés	1 000 €
Contrat traitements produits dangereux	50 000 €
Contrat VEOLIA pour la gestion des déchetteries	3 600 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 89 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 41 900 €

Contributions aux organismes de regroupement	11 400 €
Reversement Ligue contre le Cancer	5 000 €
Accès déchetterie de Camon	15 500 €
Accès déchetterie d'Acheux	10 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 3 880 400 €

Recettes Fonctionnement 2025

Budget OM

Chapitre 70 - Produits des services 124 000 €

Redevance spéciale et Biodéchets	110 000 €
Régie composteurs	4 000 €
Fréquentation déchetterie par les artisans	10 000 €

Chapitre 731 - Fiscalité locale 3 134 000 €

TEOM part fixe	2 630 000 €
TEOMi par variable	504 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations 444 000 €

Soutien CITEO / ADELPHE	300 000 €
Soutiens Eco organismes	144 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestions courantes 178 000 €

Redevance OM des gendarmeries	3 000 €
Reprises et valorisations des matières	150 000 €
Reprise du Verre	25 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 3 880 400 €

Extrapolation tonnages annuels 2024 - CCVS

26/11/2024

									Variations	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	2024/2022
population	25768	26687	26799	26932	26987	27080	27080	27080		
PAP (tonnes)										
OM	4 539,16	4 635,92	4 453,36	4 795,00	4 738,10	4 470,32	4 293,38	4 200,00	-2,17%	-6,05%
kg/hab	176,15	173,71	166,18	178,04	175,57	165,08	158,54	155,10		
CS	1 129,86	1 220,16	1 255,86	1 187,84	1 361,60	1 196,84	1 209,06	1 260,00	4,21%	5,28%
kg/hab	43,85	45,72	46,86	44,11	50,45	44,20	44,65	46,53		
Total	5 669,02	6 029,79	5 875,40	6 160,88	6 275,27	5 667,16	5 502,44	5 460,00	-0,77%	-3,66%

PAV (tonnes)										
Verre	981,56	1 009,44	1 051,10	1 000,26	1 092,72	1 098,06	1 056,20	1 086,00	2,82%	-1,10%
kg/hab	38,09	37,83	39,22	37,14	40,49	40,55	39,00	40,10		
Papier	615,40	622,20	589,74	476,30	512,12	497,45	416,50	359,00	-13,81%	-27,83%
kg/hab	23,88	23,31	22,01	17,69	18,98	18,37	15,38	13,26		
Total	1 635,05	1 669,47	1 680,06	1 476,56	1 604,84	1 595,51	1 472,70	1 445,00	-1,88%	-9,43%

Déchèterie Corbie (tonnes)										
Ferraille	181,88	98,30	97,34	96,56	79,46	78,06	78,52	84,12	7,13%	7,76%
Gravat	2 247,44	893,40	828,96	674,70	782,34	706,92	786,18	683,94	-13,00%	-3,25%
Déchets verts	1 922,84	1 167,54	1 007,08	880,32	1 081,60	941,04	1 136,28	1 550,00	36,41%	64,71%
Encombrants	1 409,44	801,32	635,46	632,84	649,32	615,20	523,36	453,06	-13,43%	-26,36%
Bois	318,40	130,42	132,46	102,84	87,78	77,46	99,68	98,90	-0,78%	27,68%
Carton	117,90	79,74	75,50	71,58	76,52	90,60	93,60	98,24	4,96%	8,43%

Ecomobilier		429,58	216,84	189,92	236,50	227,98	250,26	250,96	0,28%	10,08%
Total	6 197,90	3 600,30	2 993,64	2 648,76	2 993,52	2 737,26	2 967,88	3 219,22	8,47%	17,61%

Déchèterie Villers Bretonneux										
Ferraille	39,70	136,46	136,46	129,86	169,22	138,77	129,88	162,32	24,98%	16,97%
Gravat impur	201,66	1 064,22	1 500,22	1 166,28	1 420,66	1 328,24	1 483,50	1 875,58	26,43%	41,21%
Gravat propres	120,40	473,80	422,12	555,52	760,22	844,00	773,00	1 238,84	60,26%	46,78%
Déchets verts	391,16	1 395,70	1 291,38	1 114,02	1 577,40	1 296,98	1 607,74	2 043,60	27,11%	57,57%
Encombrants	207,78	813,68	813,68	914,08	1 193,14	1 070,78	891,78	796,70	-10,66%	-25,60%
Plâtre							43,22	73,10	69,13%	
Bois	40,54	124,84	193,06	184,58	232,64	193,66	251,02	261,82	4,30%	35,20%
Carton	25,60	90,40	90,40	84,49	117,55	151,01	166,44	180,00	8,15%	19,20%
Ecomobilier		27,72	298,20	301,04	389,32	363,79	531,44	584,70	10,02%	60,72%
Amiante		-	54,10	32,86	31,22	25,24	37,44	32,74	-12,55%	29,71%
Total	1 026,84	4 126,82	4 799,62	4 482,73	5 891,37	5 412,47	5 915,46	7 249,40	22,55%	33,94%

Total général (tonnes)	14 528,81	15 426,38	15 348,72	14 768,93	16 765,00	15 412,40	15 858,48	17 373,62	2,89%	12,72%
kg/hab	563,83	578,05	572,73	548,38	621,23	569,14	585,62	641,57		

Total général hors gravats (tonnes)	11 959,31	12 994,96	12 597,42	12 372,43	13 801,78	12 533,24	12 815,80	13 575,26	5,93%	8,31%
kg/hab	464,11	486,94	470,07	459,40	511,42	462,82	473,26	501,30		

% Valorisation	40,51%	44,83%	44,45%	43,63%	45,34%	47,76%	49,46%	53,71%		
% Valorisation hors gravats	48,20%	50,27%	51,09%	47,04%	50,82%	50,68%	54,83%	59,08%		

Budget Principal - Recettes

Comme depuis des années, aucune modification des taux de la fiscalité ménage et professionnelle ne sera proposée.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement même si elle a enregistré une augmentation de plus de 11% par rapport à 2023, vu le contexte actuel, il est proposé d'inscrire un crédit de 670 000 €, identique à 2024.

Les autres recettes n'appellent pas de remarque particulière et sont issues des produits des services et des participations financières d'organismes (ADELPHE) ou encore de l'Etat (loyer de gendarmeries).

L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 2025 est en diminution pour la 2^e année consécutive, de - 24,50% par rapport au ROB 2024 pour s'établir à 540 800 €. (à noter, - 41% en 2023).

Enfin, dans l'attente de la reprise des résultats 2024, un emprunt prévisionnel de 3 108 200 € sera inscrit afin de couvrir les dépenses d'investissements prévues en 2025.

EVOLUTION DE LA DGF :

	Année 2023	Année 2024	Variation 2023/2024	Estimation 2025	
DGF	607 966 €	679 941 €	+ 11,84 %	670 000 €	Identique à 2024
Dotation de compensation	371 323 €	365 268 €	- 1,63 %	360 000 €	Identique à 2024

Fiscalité Intercommunale 2025

Dans l'attente du Projet de Loi de Finance 2025, il est proposé de maintenir les taux actuels de la fiscalité intercommunale.

Etat 1259 FPU :

		Produits 2023	Produits 2024
Taxe d'Habitation :	13,08 %	141 130 €	127 315 €
Taxe Foncière Non Bâtie :	1,65 %	30 261 €	31 433 €
Cotisation Foncière Entreprise :	22,50 %	1 415 925 €	1 577 250 €

Autres recettes fiscales indépendantes des taux votés :

	Produits 2023	Produits 2024
FNGIR - Prélèvement	- 1 444 175 €	- 1 444 175 €
Fraction de TVA pour la TH :	3 584 115 €	3 661 000 €
Fraction de TVA pour la CVAE	1 227 701 €	1 254 000 €
IFER	114 484 €	126 003 €
TASCOM	138 299 €	146 878 €
FPIC de droit commun	313 272 €	306 037 €
Allocations compensatrices	945 537 €	870 633 €

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

*IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

*FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Charges de Personnel

Structure des effectifs :

Au 1^{er} décembre 2024, la CCVS emploie 43 agents selon le détail suivant :

	Catégories			Total
	A	B	C	
Stagiaires et titulaires de la fonction publique	5	10	24	39
Contractuels	-	1	3	4
Total en nombre	5	11	27	43
Total en pourcentage	11,63 %	25,58 %	62,79 %	100 %

Parmi ses effectifs, la CCVS compte 4 agents à temps partiel (1 homme et 3 femmes) et 1 agent à temps non complet (1 femme).

Le reste des agents est à temps complet, soit 35h par semaine.

Sur les 43 agents employés par la CCVS, 11 sont des hommes et 32 sont des femmes, répartis de la manière suivante :

Catégorie		Hommes	Femmes	Total
	A		2	3
B		2	9	11
C		7	20	27
Total en nombre		11	32	43
Total en pourcentage		25,58 %	74,42 %	100 %

Répartition des agents selon les services :

Services	NB agents	En %
Administration générale	9,50	22,09 %
France Services	1	2,33 %
Environnement	2	4,65 %
Economique	0,50	1,16 %
Médiathèques	13	30,23 %
Gymnases	2	4,65 %
Voirie / Bâtiments	2	4,65 %
ADS	3,50	8,14 %
Aménagement du Territoire	1,70	3,95 %
Eau	2,40	5,58 %
Assainissement	1,40	3,26 %
Tourisme	4	9,30 %
Total	43	100%

Détail des dépenses de personnel en 2024 :

	Année 2024	Année 2023	Variation 2023/2024
Nombres d'agents	43	43	-
Traitement de base des agents publics	1 026 183,18 €	933 507,67 €	+ 9,93 %
Régime indemnitaire des agents publics	268 126,13 €	256 626,07 €	+ 4,48 %
Bonification indiciaire (NBI)	9 488,73 €	8 233,76 €	+ 15,24 %
SFT agents publics	11 480,33 €	12 377,98 €	- 7,25 %
Heures supplémentaires agents publics	-	-	
Rémunération de base des contractuels	61 752,24 €	87 164,81 €	- 29,15 %
Régime indemnitaire des contractuels	4 030,95 €	15 343,68 €	- 73,73 %
SFT contractuels	-	670,89 €	
Heures supplémentaires contractuels	-	-	
Charges patronales	578 691,99 €	534 565,89 €	+ 8,25 %
Maintien de salaire - Part patronale	11 895,60 €	11 477,20 €	+ 3,65 %
Assurance du personnel	113 940,01 €	85 265,27 €	+ 33,63 %
Versement du FNC supplément familial	2 227,00 €	145,00 €	+ 1435 %
Médecine professionnelle	2 781,25 €	4 299,01 €	- 35,30 %
Chèque déjeuner - Part patronale	31 675,20 €	17 550,00 €	+ 80,49 %
Prise en charge abon domicile-travail	373,79 €	229,53 €	+ 62,86 %
TOTAL	2 122 646,70 €	1 967 456,76 €	+ 7,89 %

Pour 2024 :

- Aucun agent n'a bénéficié d'un avantage en nature.
- La GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) n'a pas été reconduite en 2024. En 2023, 3 agents en avaient bénéficié.
- La CCVS participe à la garantie de maintien de salaire de ses agents. Plafonnée à 35 € par agent et par mois, cette charge a représenté 11 895,60 € en 2024.
- En juin 2023, la CCVS a mis en place les tickets restaurants : avec une participation employeur de 60% pour une valeur faciale du ticket fixé à 7,50 €. En 2024, 38 agents ont adhéré à ce nouveau dispositif soit un taux de participation de 88,37 %. Cela a représenté un coût de 31 675,20 € pour la collectivité.

Evolutions de carrière en 2024 :

- 24 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (2 catégorie A – 4 catégorie B et 18 catégorie C).
- 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.
- 2 agents contractuels ont été stagiaires.
- 5 agents ont été titularisés.

Ces évolutions de carrière ont généré une augmentation des dépenses de personnel à nombre d'agents constant entre 2023 et 2024. Le poste « dépenses de personnel » en 2024 s'élève à 2 122 646,70 € contre 1 967 456,76 € en 2023, soit une hausse de 7,89 %.

Il n'y a pas eu d'heures supplémentaires d'effectuées en 2024.

Cela s'explique par une évolution au 1^{er} janvier 2020 du temps de travail, passant à 37h30 par semaine (pour un agent à temps complet) avec la mise en place de jours de RTT de plages horaires fixes et variables. Ce dispositif a permis de répondre aux besoins de flexibilité des agents.

Depuis septembre 2017, la CCVS applique le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui concerne l'ensemble de ses agents. Le RIFSEEP a d'abord été étendu aux agents des catégories A et B de la filière culturelle depuis le 1^{er} mars 2019 suite à l'application du décret, puis aux agents des catégories A et B de la filière technique à compter du 1^{er} mars 2021.

Ce régime indemnitaire a occasionné une augmentation des primes salariales en 2024 de 4,48%. En revanche, il a permis d'harmoniser les régimes indemnitaires en fonction des responsabilités, technicité et sujétions de poste suite aux avances de grade de l'année écoulée.

Prévisions pour 2025 :

- Suite au projet de loi de finances 2025, il est prévu une augmentation de 4 points du taux de CNRACL part patronale, qui passerait de 31,65 % à 35,65% soit une hausse de 35 000 € ;
- Une augmentation de l'assurance statutaire du personnel. Ce poste a déjà bien augmenté en 2024 de plus de 33%, mais l'assureur retenu par le Centre de Gestion de la Somme a fait savoir que son taux de cotisation augmentera au 1^{er} janvier 2025 ;
- Le recrutement d'un agent du patrimoine au service tourisme en remplacement de l'agent démissionnaire courant septembre 2024 ;
- La nomination au grade de Technicien d'un agent de catégorie C, suite à la réussite de son concours ;
- L'augmentation liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) estimé à 2,5 % de la masse salariale ;

Soit une estimation du chapitre 012 pour 2025 à 2 250 000 €.

Effectif prévu pour 2025 :

	Pourvu	En cours	
SERVICE ADMINISTRATIF			
Directeur général des services	1		FPT, Temps complet
Directeur général adjoint	0,50		FPT, TC (dont 50% AG. - 50% éco)
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} classe	3		FPT, Temps complet
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	3		FPT, TC (dont un à 80%)
Adjoint administratif	2		FPT, Temps complet
Adjoint administratif, renfort en juillet		1	Contractuel d'un mois
France SERVICES			
Adjoint administratif	1		Contractuel, 80%
SERVICE ENVIRONNEMENT			
Technicien	1		FPT, 80%
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
SERVICE ECONOMIQUE			
Directeur général adjoint	0,50		FPT, TC (dont 50% AG - 50% éco)
SERVICE MEDIATHEQUE			
<u>Réseau :</u>			
Adjoint du patrimoine	1		Contractuel, TC
Emploi civique		3	Emploi civique
<u>Médiathèque La Caroline :</u>			
Assistant conservation	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	2		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	2		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	1		Contractuel, TC

Adjoint du patrimoine, renfort en juillet et août <i>Médiathèque La Filature :</i>	1	Contractuel de deux mois
Assistant conservation Ppal 2 ^e classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1	FPT, Temps complet
<i>Médiathèque Patrick-Simon :</i>		
Assistant conservation	1	FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	3	FPT, Temps complet
SERVICE GYMNASES		
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	2	FPT, Temps complet
SERVICE VOIRIE / BATIMENTS		
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	2	FPT, Temps complet
SERVICE ADS		
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1	FPT, Temps complet
Technicien	0,50	FPT, TC (50% ADS – 50% Amgt du territoire)
Aménagement du Territoire		
Attaché	1	FPT, Temps complet
Technicien	0,50	FPT, TC (50% ADS - 50% Amgt du territoire)
Adjoint administratif	0,20	FPT, TC (60% Eau - 20% BAAC - 20% Amgt du Territoire)
CYCLES DE L'EAU		
<i>Service Eau :</i>		
Ingénieur	0,80	FPT, TC (80% Eau - 20% Assnt)
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	0,60	FPT, TC (60% Eau - 20% Assnt - 20% Amgt du Territoire)
<i>Service Assainissement :</i>		
Ingénieur	1	FPT, Temps complet
Ingénieur	0,20	FPT, TC (80% Eau - 20% Assnt)
Adjoint administratif	0,20	FPT, TC (60% Eau - 20% Assnt - 20% Amgt du Territoire)
SERVICE TOURISME		
Rédacteur	1	CDI, Temps non complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e classe	2	FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	1	FPT
Adjoint du patrimoine	1	Contractuel

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

Considérant les articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du CGCT ;

Dans une volonté de transparence, la loi n° 2019-1461 dite « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre qui doivent désormais produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant dans un conseil.

Indemnités brutes versées par la C CVS en 2024 :

NOM - Prénom	Fonction	Compétence	Montant brut
BABAUT Alain	Président	Président	33 295,20 €
DEMARCY Denis	1 ^{er} Vice-Président	Communication / Transversalité	12 198,36 €
DEBEUGNY François	2 ^{ème} Vice-Président	Finances / Adm générale	12 198,36 €
DINOARD Didier	3 ^{ème} Vice-Président	Dvpt Economique	12 198,36 €
DEMAISON Didier	4 ^{ème} Vice-Président	Travaux	12 198,36 €
LEROY Brigitte	5 ^{ème} Vice-Président	Habitat / Urbanisme	12 198,36 €
SAVOIE Alain	6 ^{ème} Vice-Président	Environnement	12 198,36 €
BRUXELLE Jean-Louis	7 ^{ème} Vice-Président	Assainissement	12 198,36 €
BRANDICOURT Sylvie	8 ^{ème} Vice-Président	Culture	12 198,36 €
GABREL Ludovic	9 ^{ème} Vice-Président	Sport / Scolaire	12 198,36 €
CHEVIN Stéphane	10 ^{ème} Vice-Président	Tourisme	12 198,36 €
COMMECY Xavier	11 ^{ème} Vice-Président	Eaux	12 198,36 €

Les indemnités des élus ont fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} juillet 2023 et sont encadrées par la délibération n° 3-20230622-561 du 22 juin 2023.

La prise en charge des frais de déplacement des élus a été fixée par délibération n° 10-20221117-4.5.2 du 17 novembre 2022. Il n'y a pas de frais de déplacement pour 2024.

2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET PRINCIPAL



Dépenses Fonctionnement 2025

Principal

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général 6 248 700 €

dont Contrat VEOLIA pour la gestion des déchetteries	3 600 000 €
dont Entretien de voirie	600 000 €
dont Entretien Pluvial	120 000 €
dont Cabanisation - Démolition, nettoyage des HLL	100 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 2 250 000 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits 2 356 000 €

dont Attributions de compensation	901 000 €
dont reversement sur FNGIR	1 445 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal le 17/06/2020 :

Commune	Montant
AUBIGNY	147 231 €
CERISY	13 883 €
CHIPILLY	5 494 €
CORBIE	370 023 €
FOUILLOY	74 261 €
LAMOTTE-BREBIERE	18 223 €
MORCOURT	3 530 €
VECQUEMONT	65 877 €
VILLERS-BRETONNEUX	201 877 €
TOTAL MANDATS	900 388 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 2 272 000 €

dont Emprunt Somme Numérique	111 000 €
dont Contributions et participations	260 700 €
dont Participation à l'équilibre du Budget Tourisme	678 500 €
dont DSP Piscine	665 000 €

Chapitre 66 - Charges financières 70 000 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations 63 500 €

Chapitre 023 - Virement section investissement 540 800 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 13 801 000 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges

450 000 €

Remboursement charges de personnel - BA Economique	50 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Collectif	96 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Non Collectif	9 000 €
Remboursement charges de personnel - Tourisme	180 000 €
Remboursement charges de personnel - BA GEMAPI	8 000 €
Remboursement charges de personnel - Eau Potable	85 000 €

Chapitre 70 - Produits des services

138 500 €

dont Régies diverses	12 000 €
dont Recettes OM	124 000 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes

5 323 000 €

Attribution de compensation	73 000 €
FPIC de droit commun	300 000 €
Fraction de TVA - TH	3 700 000 €
Fraction de TVA - CVAE	1 250 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal :

Commune	Montant
BAIZIEUX	2 140 €
BONNAY	2 325 €
BRESLE	0 €
BUSSY LES DAOURS	3 299 €
CACHY	718 €
DAOURS	3 178 €
FRANVILLERS	3 441 €
GENTELLES	3 792 €
HAMELET	4 852 €
HEILLY	2 587 €
HENENCOURT	586 €
LAHOUSOYE	2 466 €
LAMOTTE WARFUSEE	2 176 €
LE HAMEL	6 083 €
MARCELCAVE	8 161 €
MERICOURT L'ABBE	2 035 €
PONT NOYELLE	2 398 €
RIBEMONT SUR ANCRE	3 700 €
SAILLY LAURETTE	2 063 €
SAILLE LE SEC	429 €
TREUX	1 067 €
VAIRE SOUS CORBIE	3 641 €
VAUX SUR SOMME	6 740 €
WARLOY BAILLON	5 459 €
TOTAL TITRES	73 336 €

Chapitre 731 - Fiscalité locale

5 064 000 €

Taxes Foncières et d'Habitation	150 000 €
CFE	1 500 000 €
TASCOM	145 000 €

IFER	135 000 €
TEOMi	3 134 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations

2 430 500 €

dont DGF d'intercommunalité	670 000 €
dont Dotations groupements	360 000 €
dont FCTVA - Part fonctionnement	140 000 €
dont Compensation valeur locative	600 000 €
dont Soutiens environnement	444 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestions courantes

390 500 €

dont Loyers des Gendarmeries	200 000 €
dont Reprises et valorisations	175 000 €

Chapitre 77 - Produits spécifiques

500 €

Chapitre 78 - Reprises de provisions

4 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13 801 000 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	5 862 000 €	7 167 000 €	6 248 700 €
012 Charges de Personnel	1 810 000 €	2 150 000 €	2 250 000 €
014 Atténuation de produits	2 374 000 €	2 356 000 €	2 356 000 €
65 Autres charges de gestion courante	1 494 000 €	1 207 200 €	2 272 000 €
66 Charges financières	-	-	70 000 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	54 000 €	64 000 €	63 500 €
023 Virement section investissement	1 227 000 €	716 300 €	540 800 €
TOTAL	12 821 000 €	13 660 500 €	13 801 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
013 Atténuation de charges	370 000 €	427 500 €	450 000 €
70 Produit des services	85 000 €	240 500 €	138 500 €
73 Impôts et taxes	4 386 000 €	5 200 000 €	5 323 000 €
731 Fiscalité locale	5 118 500 €	4 844 000 €	5 064 000 €
74 Dotations et participations	2 398 000 €	2 535 300 €	2 430 500 €
75 Autres produits de gestion courante	463 500 €	413 200 €	390 500 €
77 Produits spécifiques	-	-	500 €
78 Reprises de provisions	-	-	4 000 €
TOTAL	12 821 000 €	13 660 500 €	13 801 000 €

L'autofinancement prévisionnel peut être estimé à 540 800 € selon les orientations budgétaires proposées et des données fiscales transmises par les services de l'Etat.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 77 000 €

Remboursement capital d'emprunts	75 000 €
Dépôts et cautionnement - Logement d'urgence	2 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles 330 000 €

Modification n° 2 et 3 du PLUi	12 000 €
Révision allégée n° 2 du PLUi - Loi Barnier	12 000 €
Modification n° 4 du PLUi	6 000 €
AMO et étude lutte ruissellement et érosion des sols	15 000 €
AMO et étude lutte contre érosion des sols Warloy-Baillon	16 000 €
Etude actualisation Schéma directeur eau pluvial	40 000 €
Mise en place d'un observatoire de l'Habitat	8 500 €
AMO - OPAH	8 500 €
Règlement Local de Publicité Intercommunal RLPI	30 000 €
Programme et études nouvelle déchetterie à Corbie	6 500 €
AMO programme Local de prévention des déchets ménagers	36 000 €
Etude extension déchetterie de Villers-Bretonneux	20 000 €
Diagnostic culturel sur le territoire de la CCVS	38 000 €
Etude préalable à la mise en place de panneaux photovoltaïques au gymnase de l'Enclos	10 000 €
Etude faisabilité voie douce - Passerelle Corbie Fouilloy	40 000 €
Refonte du site Internet de la CCVS	20 000 €
Acquisition modules supplémentaire logiciel urba	1 500 €
Acquisition d'illustrations (communication)	5 000 €
Concessions, droits, brevets, licences	5 000 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées 569 000 €

FDE - Raccordement réseau de chaleur extension CCVS	37 000 €
FDE - Raccordement réseau de chaleur nv Gymnase	12 000 €
Fonds de concours issus du Pacte Fiscal et Financier	200 000 €
Commune de Fouilloy - Raccordement voirie lot. du Marché PLH	60 000 €
AP/CP - Fonds de concours aux particuliers - OPAH-RR	260 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 357 000 €

Signalétique pluvial « ici commence la mer »	10 000 €
Bacs, conteneurs, colonnes d'apport volontaire	50 000 €
Colonnes d'apport volontaire enterrées + installation	50 000 €
Résidence d'artiste - Valorisation terrasse sud La Caroline	5 000 €
Résidence d'artiste - Mur patio média Patrick-Simon	8 000 €
Achat PC et matériel informatique	15 000 €
Mobilier extérieur pour l'extension	5 000 €
Mobilier pour les médiathèques	11 000 €
Achat mobilier	5 000 €
Matériel de téléphonie	1 000 €

Fonds documentaire médiathèque Patrick-Simon	75 000 €
Equipement pour les médiathèques	14 000 €
Extension de la vidéoprotection dans l'Enclos	25 000 €
Matériel sportif pour les 3 gymnases	15 000 €
Achat autolaveuse pour le nouveau gymnase	14 000 €
Achat tondeuse pour gymnase VB	1 500 €
Matériel piscine	25 000 €
Matériel de communication - Sono + scène	4 000 €
Supports signalétiques, expositions, communication	3 000 €
Autres immobilisations corporelles	20 500 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

3 999 000 €

Centre Administratif + travaux divers	17 000 €
Extension du Centre Administratif	363 000 €
Gendarmeries + travaux divers	35 000 €
Médiathèque La Caroline + travaux divers	62 000 €
Médiathèque La Filature + Trvx divers	13 000 €
Médiathèque Patrick-Simon	10 000 €
Gymnases + travaux divers	29 000 €
Construction d'un nouvel équipement sportif	400 000 €
Stades	10 000 €
Piscine + changement vitrerie	75 000 €
La Maisonnée + changement de toiture	55 000 €
Logement d'urgence	5 000 €
Aire d'accueil + travaux divers	20 000 €
Déchetteries + travaux divers	15 000 €
AP/CP - Réimplantation de la déchetterie à Corbie	50 000 €
AP/CP - Construction 3 logements à la gendarmerie de VB	880 000 €
Programme Voirie 2025	900 000 €
Travaux sur ouvrages de gestion d'eaux pluviales	180 000 €
MOE et Travaux pluvial rue de la Barette	100 000 €
MOE biodiversité	10 000 €
MOE projets divers pluvial	20 000 €
Trvx lutte ruissellement et érosion des sols de Warloy-Baillon	260 000 €
Interventions d'urgence pluvial (coulée de boues ...)	30 000 €
Travaux fossé de Méricourt l'Abbé	100 000 €
AP/CP - Réhabilitation gros ouvrages de gestion des eaux pluviales 2025-2028	360 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

5 332 000 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves

380 000 €

10222 - FCTVA

380 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

1 221 000 €

Agence de l'Eau :

Etude lutte contre l'érosion des sols - Ribemont/Ance	16 500 €
Lutte contre ruissellement des sols - Warloy-Baillon	16 000 €
Travaux réhab pluvial RD 1029 à Villers-Brtx	153 000 €

Etat :

Fonds Vert – Lutte contre ruissellement des sols Warloy-B.	100 000 €
Etude actualisation du Schéma Directeur Eaux Pluviales	28 000 €
Réalisation de 3 logements à la gendarmerie de VB	140 000 €
Remise en état réseau Saily Laurette suite coulée boue	55 000 €

DETR :

Extension du Centre administratif	48 000 €
Construction nouvel équipement sportif	103 000 €
Création de 3 logements à la gendarmerie de Villers-Brtx	100 000 €

Région HDF :

Etude lutte contre l'érosion des sols - Ribemont/Ance	11 000 €
Programme Local de Prévention des déchets ménagers	4 500 €
Diagnostic culturel sur le territoire de la CCVS	18 000 €
ACTes - Construction nouvel équipement sportif	84 000 €

Département :

Extension du Centre administratif	233 000 €
Construction nouvel équipement sportif	30 000 €
Remise en état réseau Saily Laurette suite coulée boue	78 000 €

Communes :

Participation des communes aux travaux Pluvial	3 000 €
--	---------

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

3 110 200 €

Emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre, dans l'attente de la reprise des résultats	3 108 200 €
Dépôts et cautionnements - Logement d'urgence	2 000 €

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières		80 000 €
Remboursement d'une partie de l'avance remboursable consentie au Budget eau Potable	80 000 €	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		540 800 €
Autofinancement	540 800 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		<u>5 332 000 €</u>

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2023	2024	2025
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 €	2 000 €	77 000 €
20	Immobilisations incorporelles	505 000 €	308 000 €	330 000 €
204	Subventions d'équipement versées	530 000 €	571 000 €	569 000 €
21	Immobilisations corporelles	742 000 €	601 000 €	357 000 €
23	Immobilisations en cours	5 533 000 €	6 960 000 €	3 999 000 €
	TOTAL	7 312 000 €	8 442 000 €	5 332 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2023	2024	2025
10222	Dotations, fonds et réserves	550 000 €	600 000 €	380 000 €
13	Subventions d'investissement	1 693 000 €	1 746 000 €	1 221 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 567 000 €	5 379 700 €	3 110 200 €
27	Autres immobilisations financières	275 000 €	-	80 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 227 000 €	716 300 €	540 800 €
	TOTAL	7 312 000 €	8 442 000 €	5 332 000 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET PRINCIPAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
BP2024	INVESTISSEMENTS 2024	0,00	136 236,67	176 220,00	172 860,00	169 500,00	166 140,00	162 780,00	159 420,00	156 060,00	152 700,00
Total budget BUDGET PRINCIPAL		0,00	136 236,67	176 220,00	172 860,00	169 500,00	166 140,00	162 780,00	159 420,00	156 060,00	152 700,00

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 400 000,00									
MON549485EUR	BANQUE POSTALE	25/11/2024		01/04/2025	2 400 000,00	F		3,500	3,525		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 400 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1504 A et 1595 du code général des impôts

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 400 000,00					0,00	0,00	0,00	5 716,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 400 000,00					0,00	0,00	0,00	5 716,67
MON540485EUR		0,00	A-1	2 400 000,00	25,08	F	3,525		0,00	0,00	0,00	5 716,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 400 000,00					0,00	0,00	0,00	5 716,67

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Section d'Exploitation 2025

BA Dev Eco

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général 139 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 50 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 31 100 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 500 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions 2 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 248 500 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION 471 100 €

RECETTES

Chapitre 70 - Charges locatives village d'entreprises 25 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 444 100 €

Chapitre 78 - Reprises sur provisions 2 000 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION 471 100 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	156 500 €	152 000 €	139 000 €
012 Charges de Personnel	42 000 €	46 000 €	50 000 €
65 Autres charges de gestion courante	31 000 €	31 100 €	31 100 €
67 Charges exceptionnelles	-	-	500 €
68 Dotations aux provisions	79 000 €	2 000 €	2 000 €
023 Virement à la section d'investissement	2 304 500 €	173 000 €	248 500 €
TOTAL	2 613 000 €	404 100 €	471 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
70 Produit des services	30 000 €	25 000 €	25 000 €
75 Autres produits de gestion courante	46 000 €	379 100 €	444 100 €
77 Produits exceptionnels (ventes de terres)	2 537 000 €	-	-
78 Reprises sur provisions	-	-	2 000 €
TOTAL	2 613 000 €	404 100 €	471 100 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		10 000 €
Cautions - Village d'entreprises	10 000 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		12 000 €
Etude faisabilité voie douce de la ZAC à la gare de VB	10 000 €	
Licences - Village d'entreprises	2 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		15 000 €
Signalétique zone d'activités	10 000 €	
Equipement Village d'entreprises	5 000 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		1 889 000 €
Village d'entreprises - <i>Provision</i>	10 000 €	
Chaussée du Val de Somme - Eclairage public	37 000 €	
Viabilisation terrain JBD (à côté déchetterie VB)	100 000 €	
Aménagement Allée de l'Industrie à Corbie	261 000 €	
Travaux ZI de Lamotte-Warfusée - Agripneu	131 000 €	
AP/CP - Création lotissement d'activités n° 2	1 350 000 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<u>1 926 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		1 667 500 €
Cautions - Village d'entreprises		10 000 €
Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats		1 667 500 €
Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation		248 500 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		<u>1 926 000 €</u>

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2023	2024	2025
16	Cautions	10 000 €	10 000 €	10 000 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000 €	2 000 €	12 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 000 €	15 000 €	15 000 €
23	Immobilisations en cours	2 277 500 €	1 421 000 €	1 889 000 €
	TOTAL	2 314 500 €	1 448 000 €	1 926 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2023	2024	2025
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 €	1 275 000 €	1 677 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 304 500 €	173 000 €	248 500 €
	TOTAL	2 314 500 €	1 448 000 €	1 926 000 €

2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. COLLECTIF



Assainissement collectif

Il sera proposé de maintenir pour 2025 une part fixe de 8 € HT/an applicable à l'ensemble des usagers du service public de l'assainissement collectif. Cette mesure permettra d'équilibrer le budget d'exploitation.

En contrepartie, il sera nécessaire d'augmenter la part variable à 1,50 € HT/m³ de la redevance d'assainissement collectif et de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

2013 → 0,98 €

2014 → 1,02 €

2015 → 1,07 €

2016 → 1,12 €

2017 → 1,12 €

2018 à 2023 → 1,17 €

2024 → 1,29 €

2025 → 1,50 €

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général	122 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	96 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	10 100 €
Chapitre 66 - Charges financières	133 000 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	2 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	949 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	<u>1 312 100 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services	1 285 000 €
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	25 000 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100 €
Chapitre 78 - Reprises de provisions	2 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	<u>1 312 100 €</u>

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	85 000 €	110 000 €	122 000 €
012 Charges de Personnel	61 000 €	64 000 €	96 000 €
65 Autres charges de gestion courante	25 000 €	8 100 €	10 100 €
66 Charges financières	110 000 €	151 000 €	133 000 €
67 Charges exceptionnelles	-	25 000 €	-
68 Dotations aux provisions	-	2 000 €	2 000 €
023 Virement section investissement	803 000 €	827 000 €	949 000 €
TOTAL	1 084 000 €	1 187 100 €	1 312 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
70 Prestations de services	1 019 000 €	1 144 000 €	1 285 000 €
74 Subventions d'exploitation	65 000 €	43 000 €	25 000 €
75 Autres produits de gestion courante	-	100 €	100 €
78 Reprises de provisions	-	-	2 000 €
TOTAL	1 084 000 €	1 187 100 €	1 312 100 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées **316 000 €**

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles **250 500 €**

Etude du système d'assainissement de Corbie	48 000 €
AMO Extension de Bonnay	56 000 €
Etude diag système d'assainissement de Marcelcave	55 000 €
Etude diag système d'assainissement de Villers-Brtx	60 000 €
Etude d'impact rejet STEP PN - Bruits et odeurs	5 000 €
Analyses risques défaillances système de collecte STEP VB et Méricourt l'Abbé	26 500 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles **51 500 €**

Matériel réseaux d'assainissement	20 000 €
Fourniture de 2 d'armoires de commande	16 500 €
Matériel spécifique d'exploitation	15 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours **2 430 000 €**

Mise en place des lignes RTC sur le PR et STEP	60 000 €
Remplacement silo à chaux STEP de Daours	65 000 €
Confortation du génie civil au PR à Corbie	10 000 €
AP/CP - Réhabilitation STEP de Daours	70 000 €
AP/CP - Construction STEP à Pont-Noyelle	600 000 €
AP/CP - Curage Lagune de Sailly le Sec	75 000 €
Remplacement poste refoulement à Vecquemont	350 000 €
Extension du réseau de collecte de Bussy les Daours	100 000 €
AP/CP - Extension du réseau de collecte de Bonnay	700 000 €
AP/CP - Réhabilitation réseau de Fouilloy	400 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **3 048 000 €**

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

654 500 €

Agence de l'Eau :

MOE STEP de Pont-Noyelle	47 000 €
Travaux STEP de Saily de Sec	47 000 €
Etude du système d'assnt de Corbie	22 000 €
Création ouvrage de transfert EU à Pont-Noyelle	27 000 €
Réfection réseau EU Pont-Noyelle, Vecquemont	11 000 €
Amélioration réseaux Corbie, VB et Ribemont	42 000 €
Poste de refoulement de Vecquemont	36 000 €
Etude du système d'assnt Marcelcave et Villers	42 500 €
Construction de la STEP à Pont-Noyelle	380 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

1 444 500 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	1 383 000 €
---	-------------

Avances remboursables Agence de l'Eau :

Réfection réseau EU Pont-Noyelle, Vecquemont	11 000 €
Poste de refoulement de Vecquemont	50 500 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

949 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 048 000 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2023	2024	2025
13	Subventions d'investissement	-	50 000 €	-
16	Capital, remboursement d'emprunts	319 000 €	297 000 €	216 000 €
20	Immobilisations incorporelles	107 000 €	258 000 €	250 500 €
21	Immobilisations corporelles	35 000 €	140 000 €	51 500 €
23	Immobilisations en cours	2 502 000 €	2 818 000 €	2 430 000 €
	TOTAL	2 963 000 €	3 563 000 €	3 048 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2023	2024	2025
13	Subventions d'investissement	1 267 000 €	1 243 000 €	654 500 €
16	Emprunts et dettes assimilées	893 000 €	1 493 000 €	1 444 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	803 000 €	827 000 €	949 000 €
	TOTAL	2 963 000 €	3 563 000 €	3 048 000 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
AS03	Travaux assainis 2006 SIAC	3 787,50	3 787,50	3 787,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS21	Assainissement 2008	37 260,75	37 125,94	36 985,05	36 837,82	36 683,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS22	Emprunt renégocié refonte de 4-emprunts	20 155,16	20 155,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS23	Travaux stations Marcelcave et Villers-Brbx	120 556,45	122 296,08	122 296,08	122 296,08	122 296,08	122 296,08	122 296,08	122 296,08	122 296,08	122 296,08
AS24	Trvx raccordement Aubigny sur Corbie	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,21	0,00	0,00
AS25	Mise à niveau station Marcelcave	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50
AS26	Construction STEP Villers-Bretonneux	102 617,71	103 090,52	103 090,52	103 090,52	103 090,52	103 090,52	103 090,52	103 090,52	103 090,52	103 090,52
AS27	BASSIN STOCKAGE - STATION MARCELCAVE	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,15
AS28	Création réseaux asst Heilly - Tranche 1	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
AS29	Création réseaux asst Heilly - Tranche 2	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
AS30	Construction Station Villers-Bretonneux - Part	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10
AS32	Réhabilitation réseau assnt rue Foiraine - Marcelcave	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36
AS33	MO Dé raccordement relatif aux travaux de	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50
AS34-1	Trvx de réhabilitation réseaux assnt de	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26
AS35	MO + Trvx réhabilitation poste Zola, rue Baillet à	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
AS36	Travaux STEP Corbie - Filière boue	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00
AS37	Mise en place de l'autosurveillance STEP	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04
AS38	Réhabilitation réseaux assnt - Année 2023-2025	0,00	64 356,01	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16	75 169,16
Total budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF		362 929,41	429 363,05	419 880,15	415 945,42	415 791,57	379 107,60	379 107,60	379 107,75	375 959,54	375 959,67

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 779 092,97									
1641 Emprunts en euros (total)					5 779 092,97									
10AL029	CRCA EMPRUNT	31/08/2011		28/11/2011	1 886 794,00	F		4,250	4,436		T	X Echéance constante		A-1
	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2010		25/11/2011	444 121,84	F		4,960	5,373		A	X Echéance constante		A-1
153576	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (emprunts)	17/11/2023		01/01/2025	1 400 000,00	V		3,400	3,325		A	X Echéance constante		A-1
CO1597/WU275123	CRCA EMPRUNT	25/01/2013		28/05/2013	1 825 000,00	F		2,830	2,893		T	X Echéance constante		A-1
MON265197EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/08/2009		01/02/2010	223 177,13	F		4,700	4,700		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 648 071,13									
1881 Autres emprunts (total)					0,00									
1882 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1887 Autres dettes (total)					1 648 071,13									
13325	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/12/2011		18/10/2014	70 180,53	F		0,000	0,498		A	X Echéance constante		A-1
52958	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	01/11/2008		07/11/2007	76 950,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
80352	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	18/12/2009		30/08/2012	62 981,35	F		0,000	0,407		A	X Echéance constante		A-1
99244	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	28/12/2018		12/12/2019	15 908,97	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 10844	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/01/2015		26/05/2017	10 547,38	F		0,000	0,413		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13322	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	17/11/2011		02/02/2014	150 850,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13449	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		17/09/2014	783 422,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 14235	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	27/08/2012		04/08/2015	38 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 17531	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	24/08/2013		15/04/2016	126 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 19594	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/10/2014		15/11/2019	4 500,90	F		0,000	0,450		A	X Echéance constante		A-1
Convention 97886	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/08/2016		03/11/2018	173 250,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99239	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	28/12/2016		25/05/2020	25 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99267	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	28/12/2016		05/03/2020	112 500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					7 427 164,10									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 920 165,92					182 302,69	98 287,38	0,00	46 020,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 920 165,92					182 302,69	98 287,38	0,00	46 020,45
10AL029		0,00	A-1	1 234 123,12	13,17	F		4,438	65 731,88	54 824,57	0,00	4 807,94
153576		0,00	A-1	131 027,93	3,92	F		5,373	29 308,08	7 952,67	0,00	649,90
CO1597/WU275123		0,00	A-1	1 400 000,00	29,08	V		3,325	0,00	0,00	0,00	36 786,85
MON265197EUR/02		0,00	A-1	1 135 784,51	13,17	F		2,893	68 876,49	33 741,22	0,00	2 946,36
		0,00	A-1	19 250,36	0,17	F		4,700	18 386,24	1 768,92	0,00	829,40
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		805 209,61					82 339,34	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		805 209,61					82 339,34	0,00	0,00	0,00
13325		0,00	A-1	31 581,31	8,83	F		0,496	3 509,02	0,00	0,00	0,00
52958		0,00	A-1	7 575,00	1,92	F		0,000	3 787,50	0,00	0,00	0,00
80352		0,00	A-1	22 036,57	6,50	F		0,407	3 148,06	0,00	0,00	0,00
99244		0,00	A-1	11 077,67	14,00	F		0,000	791,26	0,00	0,00	0,00
Convention 10944		0,00	A-1	6 328,50	11,42	F		0,413	527,36	0,00	0,00	0,00
Convention 13322		0,00	A-1	67 882,50	8,17	F		0,000	7 542,50	0,00	0,00	0,00
Convention 13449		0,00	A-1	352 539,90	8,75	F		0,000	39 171,10	0,00	0,00	0,00
Convention 14235		0,00	A-1	18 000,00	9,50	F		0,000	1 800,00	0,00	0,00	0,00
Convention 17531		0,00	A-1	69 300,00	10,33	F		0,000	6 300,00	0,00	0,00	0,00
Convention 19594		0,00	A-1	3 150,66	13,92	F		0,450	225,04	0,00	0,00	0,00
Convention 97865		0,00	A-1	112 612,50	12,92	F		0,000	8 662,50	0,00	0,00	0,00
Convention 99239		0,00	A-1	18 750,00	14,42	F		0,000	1 250,00	0,00	0,00	0,00
Convention 99267		0,00	A-1	84 375,00	14,25	F		0,000	5 625,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 725 375,53					264 642,03	98 287,38	0,00	46 020,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. NON COLLECTIF



Dépenses d'Exploitation 2025

ANC

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général :	86 000 €
Contrôles réalisés par Lhotelier Eau	85 000 €
Frais bancaire (TIPI)	1 000 €
Chapitre 012 - Charges de Personnel :	9 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :	25 100 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :	1 000 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	2 000 €
TOTAL DES CHARGES	<u>123 100 €</u>

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services 110 000 €

Redevance d'assnt non collectif - Part CCVS	25 000 €
Redevance d'assnt non collectif - Part Lhotelier	85 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 100 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 11 000 €

Subvention exceptionnelle du budget principal pour la mise aux normes ANC des particuliers	11 000 €
--	----------

Chapitre 78 - Reprises de provisions 2 000 €

TOTAL DES PRODUITS 123 100 €

Pour mémoire, coût des contrôles au 01/07/2024 :

Type de diagnostics	Part Lhotelier HT	Part CCVS HT	Coût pour l'utilisateur HT
Contrôle de conception	51,03 €	20,00 €	71,03 €
Contrôle de bonne exécution	94,37 €	50,00 €	144,37 €
Contrôle diagnostic des installations	123,33 €	30,00 €	153,33 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (valable 8 ans)	104,09 €	30,00 €	134,09 €
Contrôle de conformité en cas de vente	104,95 €	55,00 €	159,95 €

Comparatif ROB 2023/2024/2025

ANC

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	91 000 €	52 000 €	86 000 €
012 Charges de Personnel	7 000 €	8 000 €	9 000 €
65 Autres charges de gestion courante	20 000 €	30 100 €	25 100 €
67 Charges exceptionnelles	-	-	1 000 €
68 Dotations aux provisions	-	2 000 €	2 000 €
TOTAL	118 000 €	92 100 €	123 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
70 Prestations de services	118 000 €	62 000 €	110 000 €
75 Autres produits de gestion courante	-	100 €	100 €
77 Produits exceptionnels	-	30 000 €	11 000 €
78 Reprises de provisions	-	-	2 000 €
TOTAL	118 000 €	92 100 €	123 100 €

2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET TOURISME



Section de Fonctionnement 2025

Tourisme

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général 166 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 180 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 3 000 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions 2 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 405 000 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 756 000 €

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services 14 500 €

Chapitre 731 - Taxe de séjour 45 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations 16 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 678 500 €

Participation du Budget Principal au déficit 678 500 €

Chapitre 78 - Reprises de provisions 2 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 756 000 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	136 000 €	130 000 €	166 000 €
012 Charges de Personnel	130 000 €	181 000 €	180 000 €
65 Contributions, participations	2 000 €	4 000 €	3 000 €
68 Dotations aux provisions	-	-	2 000 €
023 Virement à la section d'investissement	38 000 €	50 500 €	405 000 €
TOTAL	306 000 €	365 500 €	756 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
70 Ventes, prestations de services	22 500 €	17 000 €	14 500 €
731 Taxe de séjour	35 000 €	44 000 €	45 000 €
74 Dotations et participations	3 300 €	3 300 €	16 000 €
75 Participation du Budget Principal	245 200 €	301 200 €	678 500 €
78 Reprises de provisions	-	-	2 000 €
TOTAL	306 000 €	365 500 €	756 000 €

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		2 000 €
Concessions, droits, brevets	2 000 €	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées		24 000 €
Fonds de concours signalétique touristique	24 000 €	
Circuit des Tourbière à Morcourt		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		29 000 €
Matériel informatique	1 500 €	
Mobilier	1 000 €	
Autres immobilisations corporelles	2 500 €	
Mise en place de la vidéoprotection nouvel OT	20 000 €	
AP/CP – Acquisition euro symbolique Maison Eclusière de Corbie - Frais d'acte	4 000 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		830 000 €
Aménagement parking covoiturage OT	60 000 €	
Réfection de la véloroute	30 000 €	
AP/CP - Construction nouvel OT	740 000 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<u>885 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves

FCTVA

80 000 €

80 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Subvention pour la construction du nouvel OT - Acompte de 50% :

- Région	125 000 €
- Département	116 500 €
- FEDER	38 500 €
- DETR	120 000 €

400 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

405 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

885 000 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2023	2024	2025
20	Immobilisations incorporelles	42 000 €	2 000 €	2 000 €
204	Subventions d'équipement versées	-	-	24 000 €
21	Immobilisations corporelles	10 000 €	13 500 €	29 000 €
23	Immobilisations en cours	-	40 000 €	830 000 €
	TOTAL	52 000 €	55 500 €	885 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2023	2024	2025
10	Dotations, fonds et réserves	-	5 000 €	80 000 €
13	Subventions d'investissement	14 000 €	-	400 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	38 000 €	50 500 €	405 000 €
	TOTAL	52 000 €	55 500 €	885 000 €

2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE GEMAPI



Section de Fonctionnement 2025

GEMAPI

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	22 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	8 000 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	5 000 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	2 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	325 000 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>362 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 731 - Taxe GEMAPI	342 000 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	18 000 €
Chapitre 78 - Reprises de provisions	2 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<u>362 000 €</u>

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	40 500 €	19 000 €	22 000 €
012 Charges de Personnel	6 500 €	7 500 €	8 000 €
014 Atténuations de produits	3 000 €	3 000 €	5 000 €
68 Dotations aux provisions	-	-	2 000 €
023 Virement à la section d'investissement	120 000 €	210 500 €	325 000 €
TOTAL	170 000 €	240 000 €	362 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
731 Taxe GEMAPI	120 000 €	240 000 €	342 000 €
74 Dotations et participations	50 000 €	-	18 000 €
78 Reprises de provisions	-	-	2 000 €
TOTAL	170 000 €	240 000 €	362 000 €

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		188 000 €
Etude marais de Pont-Noyelle	3 000 €	
Etude de protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques associés à Cerisy	100 000 €	
Etude Atlas de la biodiversité intercommunale	85 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		10 000 €
Signalétique - Panneaux d'information	10 000 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		490 000 €
Travaux rétablissement écologique de l'Ancre à la Chiers	290 000 €	
Travaux rivière des Poissonniers	135 000 €	
AP/CP - Travaux d'aménagement marais de P-N	65 000 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<u>688 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves **40 000 €**

FCTVA 40 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement **216 500 €**

Agence de l'Eau :

Etude pour la protection de la vieille Somme et
des milieux aquatiques associés à Cerisy 26 500 €

Etude et travaux pour le rétablissement écologique de
l'Ancre au barrage de la Chiers 85 000 €

Région HDF :

Etude pour la protection de la vieille Somme et
des milieux aquatiques associés à Cerisy 15 000 €

Etude et travaux pour le rétablissement écologique de
l'Ancre au barrage de la Chiers 70 000 €

Département de la Somme :

Etude pour la protection de la vieille Somme et
des milieux aquatiques associés à Cerisy 20 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées **106 500 €**

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise
des résultats 106 500 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement **325 000 €**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **688 000 €**

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

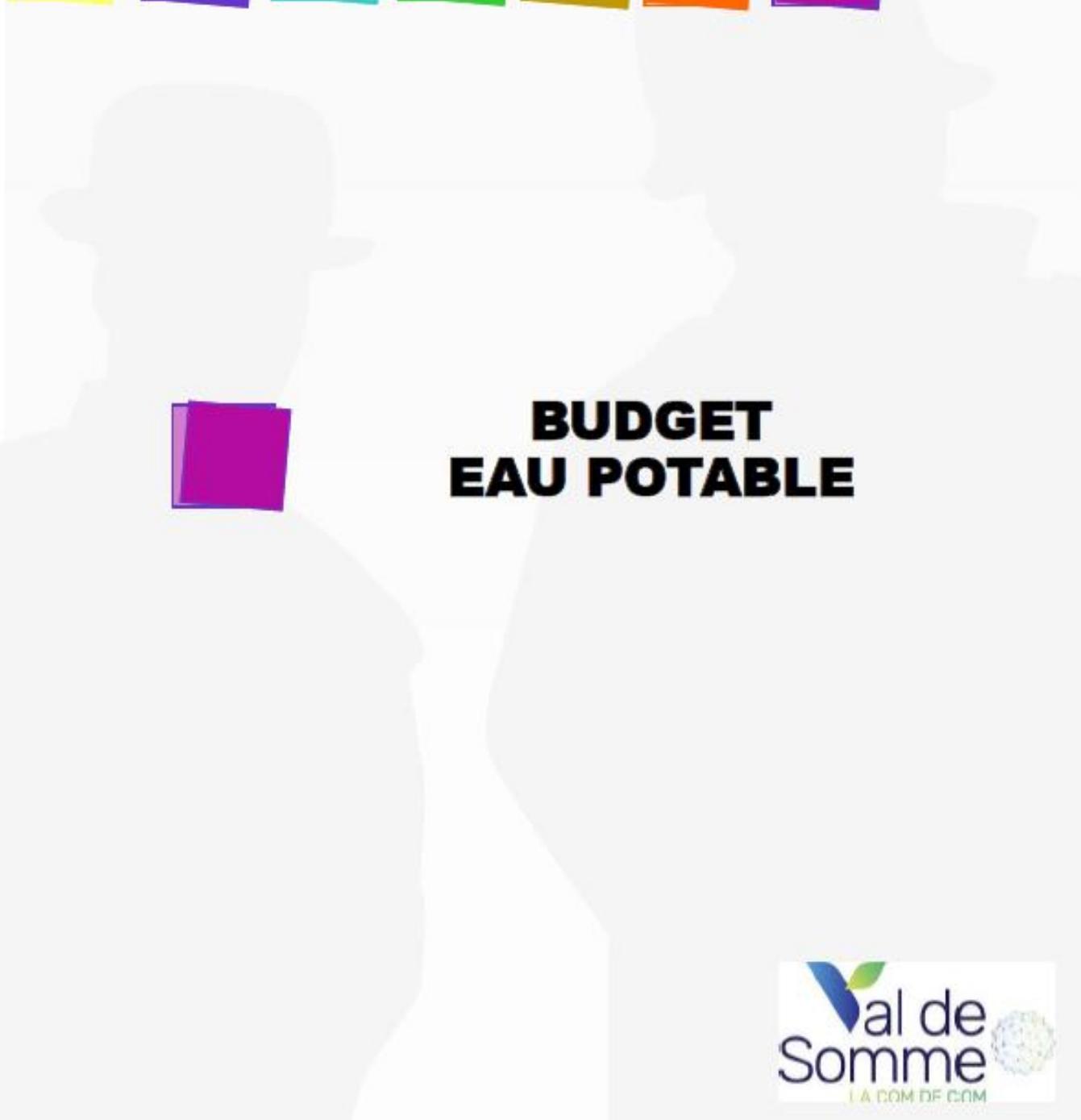
		2023	2024	2025
20	Immobilisations incorporelles	124 000 €	198 000 €	188 000 €
21	Immobilisations corporelles	-	-	10 000 €
23	Immobilisations en cours	25 000 €	156 000 €	490 000 €
	TOTAL	149 000 €	354 000 €	688 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2023	2024	2025
10	Dotations, fonds et réserves	-	-	40 000 €
13	Subventions d'investissement	-	98 000 €	216 500 €
16	Emprunts et dettes assimilées	29 000 €	45 500 €	106 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	120 000 €	210 500 €	325 000 €
	TOTAL	149 000 €	354 000 €	688 000 €

2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET EAU POTABLE



Section d'Exploitation 2025

Eau Potable

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général	130 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	85 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 100 €
Chapitre 66 - Charges financières	7 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	5 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	431 900 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	<u>663 000 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services	647 000 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	11 000 €
Chapitre 78 - Reprises de provisions	5 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	663 000 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	184 000 €	147 000 €	130 000 €
012	Charges de Personnel	100 000 €	115 000 €	85 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000 €	2 100 €	2 100 €
66	Charges financières	10 000 €	8 000 €	7 000 €
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	2 000 €	2 000 €
68	Dotations aux provisions	1 000 €	12 000 €	5 000 €
023	Virement à la section d'investissement	264 000 €	371 400 €	431 900 €
	TOTAL	571 000 €	657 500 €	663 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2023	2024	2025
70	Ventes, prestations de services	542 000 €	647 000 €	647 000 €
75	Autres produits de gestion courante	3 500 €	10 500 €	11 000 €
76	Produits financiers	100 €	-	-
77	Produits exceptionnels	25 400 €	-	-
78	Reprises de provisions	-	-	5 000 €
	TOTAL	571 000 €	657 500 €	663 000 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

87 000 €

Remboursement capital emprunté	3 000 €
Avances remboursables Agence de l'Eau	4 000 €
Remboursement de l'avance du Budget Principal	80 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

75 000 €

Etude Aire d'alimentation Captage de Corbie	10 000 €
Etude sécurisation quantitative Amiens - UDI Corbie	20 000 €
Etude sécurisation quantitative Vaux - Sully Laurette	20 000 €
DTMP Captage de Corbie	25 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

43 000 €

Réseaux d'adduction d'eau – Raccordement réseau	10 000 €
Matériel spécifique de distribution d'eau	8 000 €
Achat de compteurs d'eau	20 000 €
Signalétique Eau Potable	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

641 900 €

Travaux sur ouvrages liés au PGSSE	50 000 €
Travaux génie civil sur ouvrages d'eau potable	10 000 €
Travaux sur réseaux d'eau potable	21 900 €
AP/CP - Renouvellement du réseau 2025-2028	560 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

846 900 €

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

415 000 €

Agence de l'Eau :

Etude Aire d'alimentation Captage de Corbie	14 000 €
Trvx réhabilitation du réservoir d'Hénencourt	13 500 €
Trvx d'économie d'eau à Hénencourt - Baizieux	155 000 €
Trvx d'économie d'eau à Vaux/Somme	49 000 €

DETR :

Trvx d'économie d'eau Hénencourt Baizieux Vaux	125 500 €
Réhabilitation du réservoir d'Hénencourt	58 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

431 900 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

846 900 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2023	2024	2025
16	Emprunts et dettes assimilées	326 000 €	49 500 €	87 000 €
20	Immobilisations incorporelles	115 000 €	95 000 €	75 000 €
21	Immobilisations corporelles	55 000 €	40 000 €	43 000 €
23	Immobilisations en cours	820 000 €	945 000 €	641 900 €
	TOTAL	1 316 000 €	1 129 500 €	846 900 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2023	2024	2025
13	Subventions d'investissement	837 000 €	504 000 €	415 000 €
16	Emprunt prévisionnel	215 000 €	254 100 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	264 000 €	371 400 €	431 900 €
	TOTAL	1 316 000 €	1 129 500 €	846 900 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET EAU POTABLE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
COM03/CA01	Eau potable - Commune de Sully-Laurette	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73
SEP01/AE01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie : Avance	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25
SEP01/CA01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie	44 462,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET EAU POTABLE		51 691,66	7 228,98								

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					560 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					560 000,00									
00000949091	CREDIT AGRICOLE	31/01/2019		15/01/2020	80 000,00	F		2,150	2,151		A	X Echéance constante		A-1
72168422492	CREDIT AGRICOLE	10/09/2009		06/01/2010	500 000,00	F		4,240	4,243		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					70 125,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					70 125,00									
82772	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/09/2019		09/12/2021	70 125,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					630 125,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		47 301,95					45 302,93	2 882,48	0,00	977,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		47 301,95					45 302,93	2 882,48	0,00	977,44
00000949091		0,00	A-1	47 301,95	14,08	F		2,151	2 648,79	1 073,94	0,00	977,44
72168422492		0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,243	42 654,14	1 808,54	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		56 100,00					3 506,25	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		56 100,00					3 506,25	0,00	0,00	0,00
82772		0,00	A-1	56 100,00	16,00	F		0,000	3 506,25	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		103 401,95					48 809,18	2 882,48	0,00	977,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 068.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.